

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 04 juillet 2025.

A - Partie variable

Présentation du rapport d'activités 2024 par Monsieur Loann LEBIHAIN, Directeur d'exploitation et Monsieur Jean-Philippe BRUNEAU, Responsable Régional.



centre aquatique



Rapport annuel 2024



Sommaire

1. Introduction

A. Les faits marquants	5
B. Les chiffres clés	6

2. Compte rendu technique

A. L'espace aquatique	8
B. L'espace Bien être	21
C. La fréquentation	22
D. Les partenariats	24
E. Les ressources humaines	25
G. Les Animations	26
F. La communication	27

3. Compte rendu financier

A. Le chiffre d'affaires	31
B. Les charges externes	32
C. Les impôts, les taxes	33
D. les charges de personnel	34
E. Les investissements	35
F. Le résultat d'exploitation	35



AQUA LOIRE

centre aquatique

Chapitre 1 **Introduction**

Introduction :

Périmètre délégué :

Mauges-sur-Loire est une commune née en 2015, de la fusion des communes de l'ancienne communauté de communes du canton de Saint-Florent-le-Vieil. Elle fait partie du département Maine-et-Loire dont le chef-lieu est Angers.

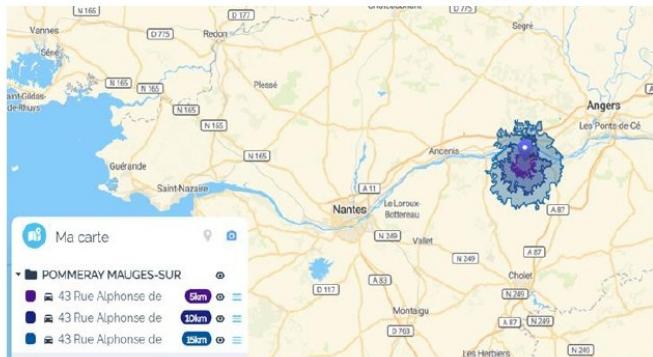
La population de la ville de Mauges-sur-Loire comptait, au dernier recensement, 18 018 habitants sur une superficie de 191,9 km², soit une densité de 93,9 h/km². De plus, 175 naissances ont été comptabilisées en 2020 dans la ville.

Avec près de 500 entreprises implantées sur le territoire, Mauges-sur-Loire est considérée comme « la ville des entreprises à la campagne ». La commune est dynamique et différents secteurs d'activité sont représentés : commerce, construction, restauration, industries, transports et logistique, etc.

Des entreprises de renom telles que Hendrix, Perrault, Jolival, Brangeon, Eram ou Lactalis y sont implantées pour développer leur économie y compris à l'international.

Cette croissance économique fait de ce territoire un espace de tourisme et de rencontres. L'office de tourisme de la ville de Mauges-sur-Loire propose plusieurs circuits pour faire découvrir aux visiteurs la région et ses traditions qui sont connues et reconnues dans toute la France.

Zones de chalandise :



- La zone primaire située à 10km correspond à 50% de la clientèle potentielle, à savoir environ 30 877 habitants de 5 communes.
- La zone secondaire située à 15km et qui correspond à 30% de la clientèle potentiel, ce qui correspond à 59 689 habitants de 10 communes.
- Une zone tertiaire située à 20 km et qui correspond à 20% de la clientèle potentielle, ce qui correspond à 103 579 habitants de 17 communes.

Société EQUALIA :

La société EQUALIA a pris l'exploitation du Centre Aquatique Aqualoire le 10 juin 2022.

Un contrat de DSP lie la Ville de Mauges sur Loire et Equalia jusqu'au 31 décembre 2027.



Faits marquants de 2024 :

- **Janvier :** Campagne « Bonnes Résolutions »
- **Février :** Animation : « St Valentin »
- **Mars :** Semaine de l'Eau
- **Avril :** Jardin d'éveil
- **Juin :** Fête des écoles de Natation et lancement Tribus des Nageurs
- **Juillet & Aout :** A vos marques, prêts, C'est l'été !
- **Septembre :** Rentrée des classes et des nouveaux adhérents
- **Octobre :** Octobre rose
- **Novembre :** Soirée Zen
- **Décembre :** Marché de Noël et arrêt technique





B. Les chiffres clés

83 431 c'est la fréquentation totale du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024



215 usagers fidèles ont adhéré à un abonnement

Une centaine d'animations organisées en 2024 pour les petits et les grands !



13 935 élèves ont profité de l'équipement pour l'apprentissage de la natation scolaire

94 usagers ont profité de notre Ecole de natation au 1^{er} semestre, 141 à partir de Septembre

21 opérations commerciales pour faire découvrir le centre aquatique et ses activités



AQUA LOIRE

centre aquatique

Chapitre 1

Compte rendu technique



A. Espace aquatique



A. Espace aquatique

Planning scolaire



Accueil des clubs et associations

Deux associations ont utilisé de manière régulière l'équipement :

- Le club de plongée **Montjean SUBAQUA** qui pratique chaque jeudi soir de 20h à 21h
- **COS natation Chalonnes sur Loire** qui utilise les créneaux les Vendredis de 18h-19h et Samedis de 12h30 -13h30

Au total ce sont 726 nageurs et plongeurs qui sont venus pratiquer leur discipline à Aqualoire.





Les Activités Aquatiques :

Les Aquafitness:

Les activités sportives aquatiques sont destinées aux nageurs comme aux non nageurs. Grâce aux propriétés de l'eau, la gravité n'est plus un problème. Vous ne risquez aucun traumatisme et vous améliorez, efficacement et en douceur votre tonus musculaire, votre souplesse et votre endurance.

Sur Aqualoire, il est proposé différentes activités tout au long de l'année :

- **Aqua Douce :**

Activité de renforcement musculaire et cardio vasculaire d'intensité légère à modérée. Cet entraînement permet d'obtenir un renforcement musculaire de l'ensemble du corps afin d'améliorer la condition physique générale.

2 puis 3 cours par semaine.

Nous accueillons entre 20 et 25 personnes par cours.



- **Aqua Tonic :**

Activité sportive complète, idéale pour garder la forme, tonifier les muscles et brûler des calories dans l'eau.

5 cours par semaine.



Les Activités Aquatiques :

Les Aqua Sports:

- **Aqua Training :**

Activité réalisée sous forme d'atelier. L'ensemble des parties du corps ainsi que le cardio sont sollicités.

3 cours par semaine.



- **Aqua Bike :**

Travail sollicitant de manière intensive la totalité des groupes musculaires et particulièrement les membres inférieurs, ainsi que la fonction cardio-respiratoire. Travail en rythme et en musique.

4 puis 5 cours par semaine.





Les Activités Aquatiques :

Planning des Activités

AQUA LOIRE		Planning activités AQUATIQUES					2024/2025
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI			
11h30 - 12h15 aq-douce	11h30 - 12h15 aq-tonic	9h - 9h45 aq-douce	11h30 - 12h15 aq-training	11h30 - 12h15 aq-bike	12h45 - 13h15 aq-tonic	12h45 - 13h15 aq-tonic	
12h45 - 13h15 aq-bike		10h30 - 11h35 aq-tonic		12h45 - 13h15 aq-bike		12h45 - 13h15 aq-tonic	
		PAUSE					
16h00 - 17h aq-tonic		16h30 - 17h15 aq-training		16h - 16h45 aq-douce			
18H00 - 18H55 aq-training		18H00 - 18H55 aq-training		18H00 - 18H55 aq-tonic			
18H10 - 18H45 aq-mix		18H10 - 18H45 aq-tonic		18H10 - 18H45 aq-tonic			
		18h - 19h45 aq-bike		19H45 - 20H45 aq-tonic			
		20H - 20H45 aq-tonic					

Ce planning est modifiable en fonction des congés, des événements, des créneaux et des événements.

Merci de se référer au planning de réservation sur le site [https://.../...](#) pour une actualité en temps réel.

Réservez et annulez obligatoirement.

La direction se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des besoins de la collectivité et de l'offre.

Tous nos cours dont la capacité est atteinte.



Taux de remplissage des activités par trimestre

Semaines		X par nb
Lundi	Douce	11H30 - 12H15
Lundi	Bike	12H45 - 13H15
Lundi	Tonic	16H00-16H45
Lundi	Training	18H10 - 18H55
Mardi	Tonic	11H30 - 12H15
Mardi	Bike	17h45 - 18h15
Mercredi	Douce	9h00 - 9h45
Mercredi	Tonic	10H30 - 11H15
Mercredi	Training	18H00 - 18H45
Mercredi	Bike	19H15 - 19H45
Mercredi	Tonic	19H45 - 20H30
Jeudi	Training	11H30 - 12H15
Jeudi	Bike	12H45 - 13H15
Jeudi	Tonic	18H10 - 18H55
Vendredi	Tonic	12H30 - 13H15
Vendredi	Douce	16H00 - 16H45
Vendredi	Bike	18H00 - 18H30

< 1^{er} trimestre 2024

Pour suivre l'évolution de nos différents créneaux d'activités aquatiques, nous calculons le ratio de chaque séance sur le mois.

Cela nous permet de vérifier la cohérence de notre planning et de l'adapter si besoin en concertation avec nos usagers.

On note que le remplissage des cours augmente tout au long de l'année.



Les Activités Aquatiques :

2nd trimestre 2024 >

Semaines			X par nb maxi
Lundi	Douce	11H30 - 12H15	51,00%
Lundi	Bike	12H45 - 13H15	14,74%
Lundi	Tonic	16H00-16H45	38,33%
Lundi	Training	18H10 - 18H55	24,17%
Lundi	Bike	19H00 - 19H45	9,62%
Mardi	Tonic	11H30 - 12H15	41,85%
Mercredi	Douce	9h00 - 9h45	17,23%
Mercredi	Tonic	10H30 - 11H15	29,54%
Mercredi	Training	18H00 - 18H45	13,46%
Mercredi	Bike	19H15 - 19H45	27,81%
Mercredi	Tonic	19H45 - 20H30	26,15%
Jeudi	Training	11H30 - 12H15	32,31%
Jeudi	Bike	12H45 - 13H15	7,14%
Jeudi	Tonic	18H10 - 18H55	37,85%
Vendredi	Tonic	12H30 - 13H15	25,23%
Vendredi	Douce	16H00 - 16H45	29,54%

Semaines			X par nb maxi
Lundi	Douce	11H30 - 12H15	72,47%
lundi	Bike	12h45-13h15	29,90%
lundi	Tonic	16h15-17h	38,12%
lundi	Training	18h10-18h55	23,24%
Lundi	Mixte	19h-19h45	5,39%
Mardi	Tonic	11h30-12h15	43,76%
Mercredi	douce	9h-9h45	25,88%
mercredi	tonic	10h30-11h15	51,76%
Mercredi	Bike	19h-19h45	32,84%
mercredi	tonic	20h-20h45	40,94%
Jeudi	Training	11H30 - 12H15	32,06%
jeudi	bike	12h45-13h15	4,41%
jeudi	training	16h30-17h15	8,53%
Jeudi	Tonic	18h10-18h55	35,06%
Vendredi	Tonic	12h15-13h	29,65%
Vendredi	douce	16h-16h45	33,65%

< 3^{ème} trimestre 2024





Les Activités Aquatiques :

La fréquentation des entrées « Activités »

Articles	Total
Pass'Plénitude Mensuel Piscine et Cours aquatique (illimité) CE	149
Pass'Plénitude Mensuel Piscine et Cours aquatique (illimité)	3 661
Pass'Equilibre Mensuel Equilibre Piscine, Bien Etre et Cours (illimité)	260
Pass'Performance Mensuel Piscine, Bien Etre et Cours (illimité) + 2 séances d'aquabike/ semaine	10
1 Séance Aquagym/Aquatrainning	164
12 séances Aquagym/Aquatrainning	769
1 Séance Aquabike	79
12 séances Aquabike	167
Pass Annuel Natation Enfant	2 177
Pass Annuel Natation Adulte	1 821
Pass Trimestriel Natation Enfant	88
Pass Trimestriel Natation Adulte	142
1 Séance Bébé Nageur	210
1 Séance Jardin Aquatique	0
12 séances Bébé Nageur	182
12 séances Jardin Aquatique	9
Stage Enfant (Vacances scolaires) - 5 séances	368
TOTAL ACTIVITES	10 256





Les Activités Aquatiques :

Bébés nageurs (de 6 mois à 36 mois)

Découverte du milieu aquatique pratiquée par les nourrissons dans une eau parfaitement saine et à température idéale (32°). Pratiquer l'activité bébé nageur, c'est découvrir, en famille, les joies et les bienfaits du milieu aquatique. Dans ce milieu propice à l'éveil sensoriel et moteur, bébé et ses parents partagent des moments de tendresse et de complicité en explorant en toute sécurité un milieu aménagé et adapté. Depuis septembre, l'activité est complétée par la venue d'une psychomotricienne une fois par mois.



Tribu des nageurs

Le nouveau concept, Tribu des Nageurs, qui remplace l'école de natation, a été lancé à la rentrée de septembre. Après avoir réalisé un test, chaque enfant est inscrit dans un groupe de niveau lui correspondant (Apprentis Nageurs, Tribu Jaune, Tribu Orange, Tribu Rouge, Tribu Violette).

Il y a **18 cours** répartis sur la semaine.

94 enfants inscrits de janvier à juin
puis 141 depuis septembre.



Ecole de natation adulte

8 puis, depuis septembre, 9 cours sont proposés pour les adultes. **2 cours d'aquaphobie, 2 cours d'apprentissage, 2 intermédiaires, 2 de perfectionnement et 1 cours d'entraînement.**

62 inscrits de janvier à juin
puis 85 depuis septembre.



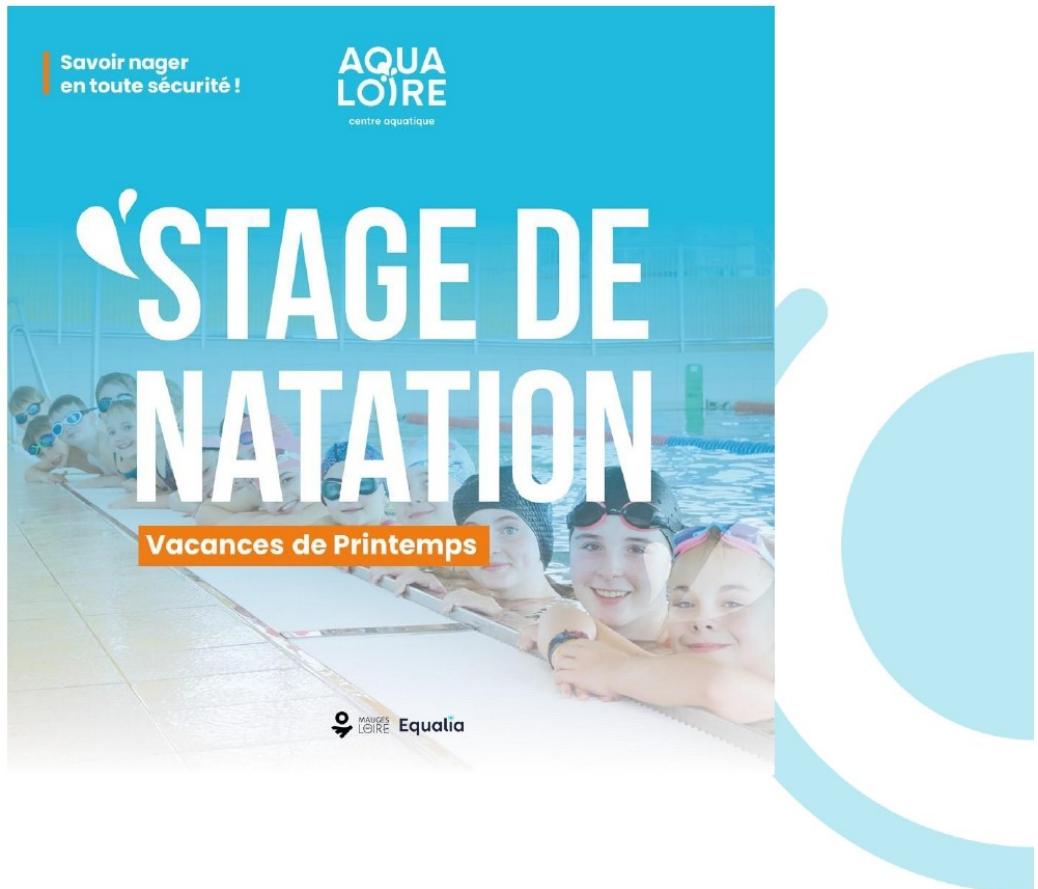


Les Activités Aquatiques :

Les Stages de Natation Enfants :

Des stages sont organisés sur la période des vacances scolaires. Ce sont des cycles d'apprentissage accélérés qui sont proposés. Une séance par jour est dispensée du lundi au vendredi.

Au total, ce sont 368 enfants qui ont bénéficié de ces stages lors des vacances.





Les Activités Aquatiques :

Taux de remplissage Tribu des nageurs

Cours	Jours	Horaires	Inscrits / présents	Places (20 par séance)	Taux remplissage	TX remplissage Activité
Apprentis Nageurs	Mardi	17h00 – 13h30	6	6	100,00%	100,00%
	Mercredi	11h15 – 11h45	6	6	100,00%	
	Vendredi	13h00-13h30	6	6	100,00%	
	Samedi	18h15-18h45	6	6	100,00%	
Tribu Jaune	Lundi	10h00 – 10h30	6	6	100,00%	81,86%
	Mercredi	17h15-18h00	10	10	90,00%	
		10h00-10h45	8	10	80,00%	
		11h30-12h15	5	10	50,00%	
		16h00-16h45	9	10	50,00%	
	Jeudi	17h15 – 18h00	7	10	70,00%	
	Samedi	11h30-12h15	10	10	100,00%	
Tribu Orange	Mercredi	12h15-13h00	4	14	28,57%	73,21%
		14h45-15h30	11	14	78,57%	
	Vendredi	17h00-17h45	12	14	85,71%	
	Samedi	10h45-11h30	14	14	100,00%	
Tribu Rouge	Mardi	17h30-18h15	9	12	75,00%	75,00%
Tribu Violette	Mercredi	18h00 – 19h00	10	10	100,00%	100,00%
Aquaphobie	Lundi	19h15-20h00	8	8	100,00%	100,00%
	Jeudi	19h15-20h00	8	8	100,00%	91,67%
Adultes débutants	Lundi	18h00-18h45	12	12	91,67%	79,17%
	Mercredi	19h00-19h45	11	12	83,33%	89,21%
Adultes Intermédiaires	Mardi	18h15 – 19h00	8	12	66,67%	66,67%
	Jeudi	18h15 – 19h00	9	12	75,00%	75,00%
Adultes perf'	Mardi	19h15-20h00	12	12	100,00%	100,00%
	Mercredi	20h00-20h40	12	12	100,00%	
Adultes Entrainement	Jeudi	19h00 – 20h00	11	14	78,57%	78,57%



Les Activités Aquatiques :

Plannings d'occupation durant la période scolaire :

		07H00	08H00	09H00	10H00	11H00	12H00	13H00	14H00	15H00	16H00	17H00	18H00	19H00	20H00	21H00	22H00
Lundi		1 Bassin sportif	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 298 299 299 300 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 398 399 399 400 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 498 499 499 500 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 598 599 599 600 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 698 699 699 700 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 798 799 799 800 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 898 899 899 900 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 998 999 999 1000 1000 1001 1002 1003 1004 1005 1006 1007 1008 1009 1009 1010 1011 1012 1013 1014 1015 1016 1017 1018 1019 1019 1020 1021 1022 1023 1024 1025 1026 1027 1028 1029 1029 1030 1031 1032 1033 1034 1035 1036 1037 1038 1039 1039 1040 1041 1042 1043 1044 1045 1046 1047 1048 1049 1049 1050 1051 1052 1053 1054 1055 1056 1057 1058 1059 1059 1060 1061 1062 1063 1064 1065 1066 1067 1068 1069 1069 1070 1071 1072 1073 1074 1075 1076 1077 1078 1079 1079 1080 1081 1082 1083 1084 1085 1086 1087 1088 1089 1089 1090 1091 1092 1093 1094 1095 1096 1097 1098 1098 1099 1099 1100 1100 1101 1102 1103 1104 1105 1106 1107 1108 1109 1109 1110 1111 1112 1113 1114 1115 1116 1117 1118 1119 1119 1120 1121 1122 1123 1124 1125 1126 1127 1128 1129 1129 1130 1131 1132 1133 1134 1135 1136 1137 1138 1139 1139 1140 1141 1142 1143 1144 1145 1146 1147 1148 1149 1149 1150 1151 1152 1153 1154 1155 1156 1157 1158 1159 1159 1160 1161 1162 1163 1164 1165 1166 1167 1168 1169 1169 1170 1171 1172 1173 1174 1175 1176 1177 1178 1179 1179 1180 1181 1182 1183 1184 1185 1186 1187 1188 1189 1189 1190 1191 1192 1193 1194 1195 1196 1197 1198 1198 1199 1199 1200 1200 1201 1202 1203 1204 1205 1206 1207 1208 1209 1209 1210 1211 1212 1213 1214 1215 1216 1217 1218 1219 1219 1220 1221 1222 1223 1224 1225 1226 1227 1228 1229 1229 1230 1231 1232 1233 1234 1235 1236 1237 1238 1239 1239 1240 1241 1242 1243 1244 1245 1246 1247 1248 1249 1249 1250 1251 1252 1253 1254 1255 1256 1257 1258 1259 1259 1260 1261 1262 1263 1264 1265 1266 1267 1268 1269 1269 1270 1271 1272 1273 1274 1275 1276 1277 1278 1279 1279 1280 1281 1282 1283 1284 1285 1286 1287 1288 1289 1289 1290 1291 1292 1293 1294 1295 1296 1297 1298 1298 1299 1299 1300 1300 1301 1302 1303 1304 1305 1306 1307 1308 1309 1309 1310 1311 1312 1313 1314 1315 1316 1317 1318 1319 1319 1320 1321 1322 1323 1324 1325 1326 1327 1328 1329 1329 1330 1331 1332 1333 1334 1335 1336 1337 1338 1339 1339 1340 1341 1342 1343 1344 1345 1346 1347 1348 1349 1349 1350 1351 1352 1353 1354 1355 1356 1357 1358 1359 1359 1360 1361 1362 1363 1364 1365 1366 1367 1368 1369 1369 1370 1371 1372 1373 1374 1375 1376 1377 1378 1379 1379 1380 1381 1382 1383 1384 1385 1386 1387 1388 1389 1389 1390 1391 1392 1393 1394 1395 1396 1397 1398 1398 1399 1399 1400 1400 1401 1402 1403 1404 1405 1406 1407 1408 1409 1409 1410 1411 1412 1413 1414 1415 1416 1417 1418 1419 1419 1420 1421 1422 1423 1424 1425 1426 1427 1428 1429 1429 1430 1431 1432 1433 1434 1435 1436 1437 1438 1439 1439 1440 1441 1442 1443 1444 1445 1446 1447 1448 1449 1449 1450 1451 1452 1453 1454 1455 1456 1457 1458 1459 1459 1460 1461 1462 1463 1464 1465 1466 1467 1468 1469 1469 1470 1471 1472 1473 1474 1475 1476 1477 1478 1479 1479 1480 1481 1482 1483 1484 1485 1486 1487 1488 1489 1489 1490 1491 1492 1493 1494 1495 1496 1497 1498 1498 1499 1499 1500 1500 1501 1502 1503 1504 1505 1506 1507 1508 1509 1509 1510 1511 1512 1513 1514 1515 1516 1517 1518 1519 1519 1520 1521 1522 1523 1524 1525 1526 1527 1528 1529 1529 1530 1531 1532 1533 1534 1535 1536 1537 1538 1539 1539 1540 1541 1542 1543 1544 1545 1546 1547 1548 1549 1549 1550 1551 1552 1553 1554 1555 1556 1557 1558 1559 1559 1560 1561 1562 1563 1564 1565 1566 1567 1568 1569 1569 1570 1571 1572 1573 1574 1575 1576 1577 1578 1579 1579 1580 1581 1582 1583 1584 1585 1586 1587 1588 1589 1589 1590 1591 1592 1593 1594 1595 1596 1597 1598 1598 1599 1599 1600 1600 1601 1602 1603 1604 1605 1606 1607 1608 1609 1609 1610 1611 1612 1613 1614 1615 1616 1617 1618 1619 1619 1620 1621 1622 1623 1624 1625 1626 1627 1628 1629 1629 1630 1631 1632 1633 1634 1635 1636 1637 1638 1639 1639 1640 1641 1642 1643 1644 1645 1646 1647 1648 1649 1649 1650 1651 1652 1653 1654 1655 1656 1657 1658 1659 1659 1660 1661 1662 1663 1664 1665 1666 1667 1668 1669 1669 1670 1671 1672 1673 1674 1675 1676 1677 1678 1679 1679 1680 1681 1682 1683 1684 1685 1686 1687 1688 1689 1689 1690 1691 1692 1693 1694 1695 1696 1697 1698 1698 1699 1699 1700 1700 1701 1702 1703 1704 1705 1706 1707 1708 1709 1709 1710 1711 1712 1713 1714 1715 1716 1717 1718 1719 1719 1720 1721 1722 1723 1724 1725 1726 1727 1728 1729 1729 1730 1731 1732 1733 1734 1735 1736 1737 1738 1739 1739 1740 1741 1742 1743 1744 1745 1746 1747 1748 1749 1749 1750 1751 1752 1753 1754 1755 1756 1757 1758 1759 1759 1760 1761 1762 1763 1764 1765 1766 1767 1768 1769 1769 1770 1771 1772 1773 1774 1775 1776 1777 1778 1779 1779 1780 1781 1782 1783 1784 1785 1786 1787 1788 1789 1789 1790 1791 1792 1793 1794 1795 1796 1797 1798 1798 1799 1799 1800 1800 1801 1802 1803 1804 1805 1806 1807 1808 1808 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818 1818 1819 1819 1820 1821 1822 1823 1824 1825 1826 1827 1828 1829 1829 1830 1831 1832 1833 1834 1835 1836 1837 1838 1839 1839 1840 1841 1842 1843 1844 1845 1846 1847 1848 1849 1849 1850 1851 1852 1853 1854 1855 1856 1857 1858 1859 1859 1860 1861 1862 1863 1864 1865 1866 1867 1868 1869 1869 1870 1871 1872 1873 1874 1875 1876 1877 1878 1879 1879 1880 1881 1882 1883 1884 1885 1886 1887 1888 1889 1889 1890 1891 1892 1893 1894 1895 1896 1897 1898 1898 1899 1899 1900 1900 1901 1902 1903 1904 1905 1906 1907 1908 1908 1909 1910 1911 1912 1913 1914 1915 1916 1917 1918 1918 1919 1919 1920 1921 1922 1923 1924 1925 1926 1927 1928 1929 1929 1930 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938 1939 1939 1940 1941 1942 1943 1944 1945 1946 1947 1948 1949 1949 1950 1951 1952 1953 1														



Les Activités Aquatiques :

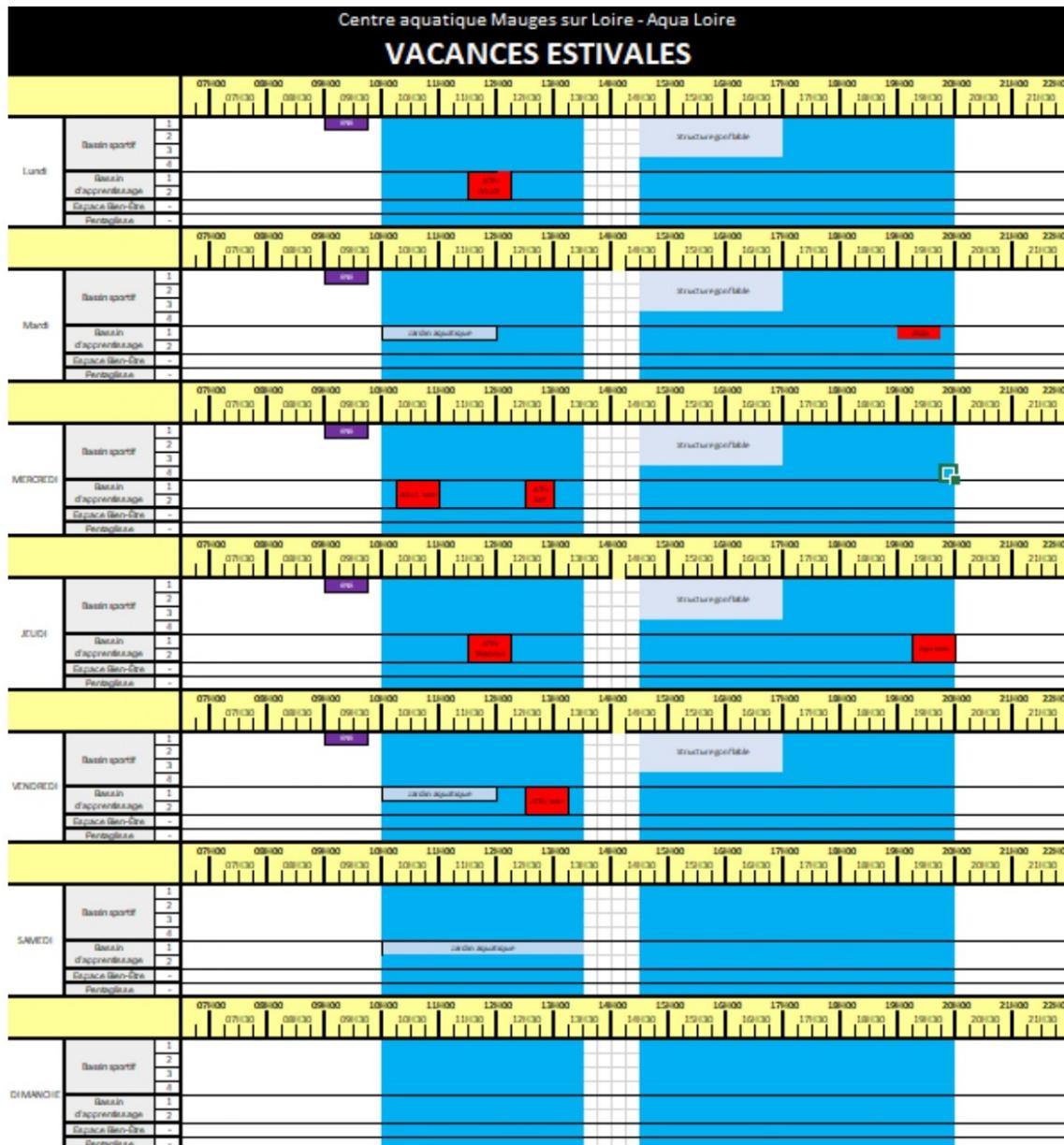
Plannings d'occupation durant les petites vacances scolaires :





Les Activités Aquatiques :

Plannings d'occupation durant les vacances estivales :





B. Espace Bien être

L'espace bien-être est composé de 2 saunas, 1 hammam, 2 douches, de transats et d'une tisanerie.

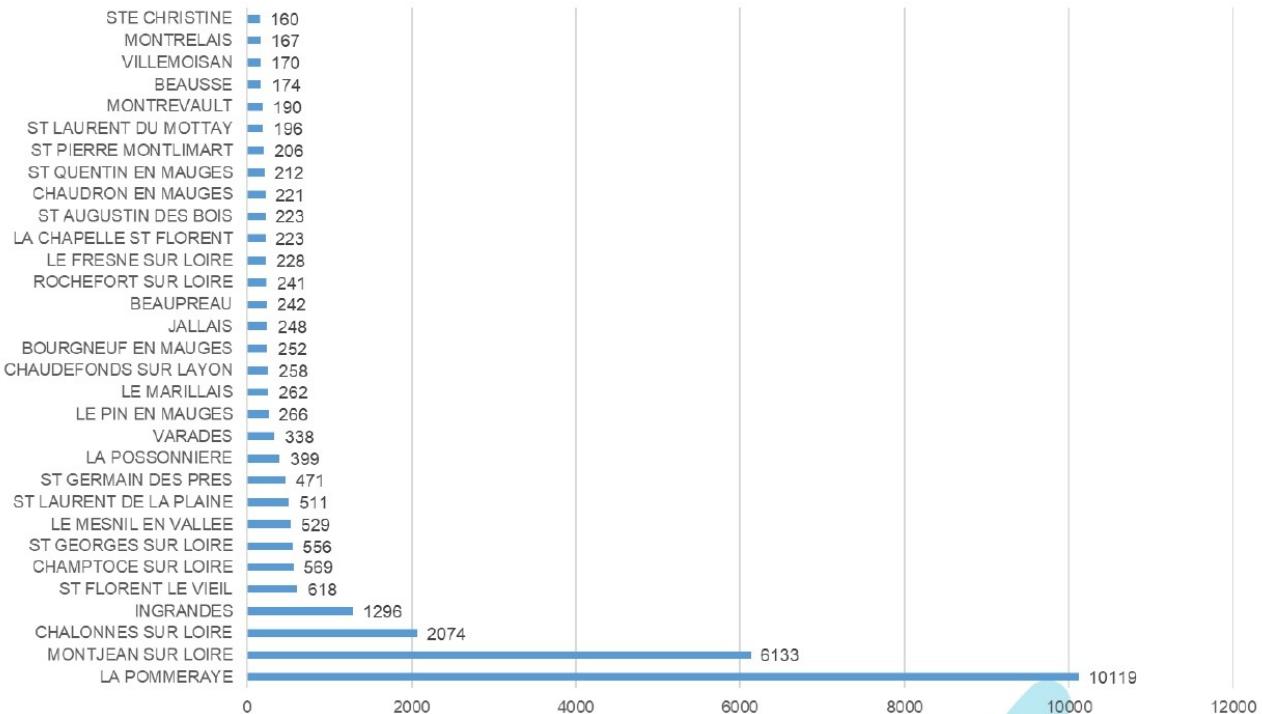


C. La fréquentation par familles

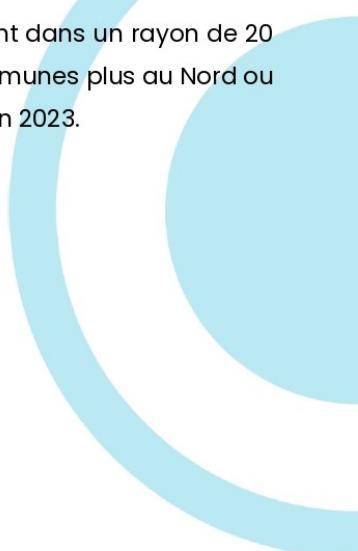
Abonnements	Activités	Club	Entrées » public »		Scolaires	Autres	Total	2023
			Bassins	Bien-être				
Janvier	911	586	119	2 387	311	1 678	380	6 157 6259
Février	1 006	646	120	3 487	366	1 737	75	7 437 6274
Mars	985	611	93	3 975	447	1 295	88	7 494 6998
Avril	929	574	117	3 338	384	1 319	119	6 852 5980
Mai	939	507	13	3 336	341	1 397	144	6 674 5205
Juin	930	596	20	3 190	334	706	69	5 845 5664
Juillet	1 046	164	0	5 802	429	0	64	7 505 6330
Août	1 084	127	0	6 132	508	23	135	8 009 7759
Septembre	1 005	755	0	3 038	332	1 451	186	6 766 5736
Octobre	1 152	951	20	4 008	428	1 417	290	8 266 6766
Novembre	1 009	931	86	2 813	422	2 083	112	7 456 6470
Décembre	754	574	138	2 145	412	829	117	4 970 4439
	11 752	7 037	726	43 651	4 714	13 935	1 616	83 431 73880



Provenance des usagers en 2024

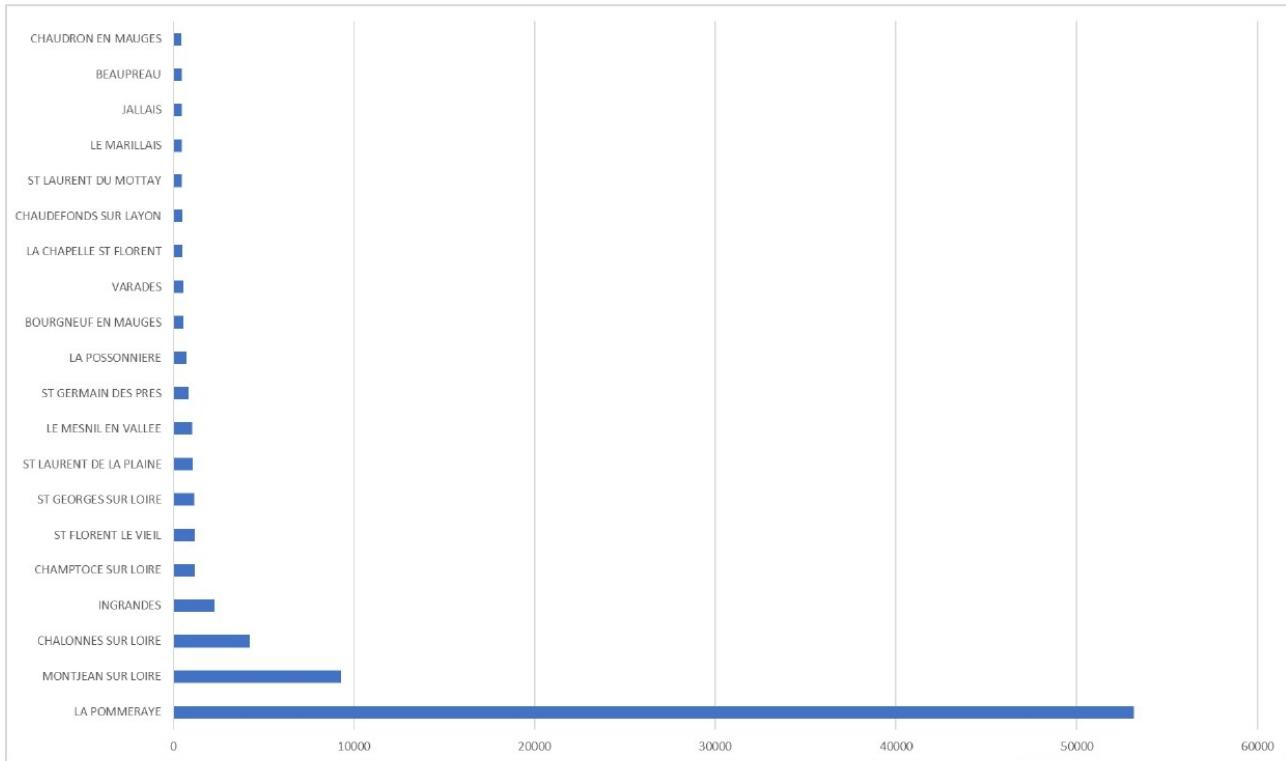


Les communes fréquentant le plus le centre aquatique se situent dans un rayon de 20 minutes autour d'Aqualoire. A noter tout de même que des communes plus au Nord ou à l'ouest fréquentent Aqualoire de manière plus importante qu'en 2023.





Provenance des usagers en 2024 et 2023



Les communes fréquentant depuis 2023





D- Les Partenariats

Nous avons contacté des partenaires locaux afin de travailler, avec eux, à la mise en place de synergies avec le centre aquatique.

Partenariat touristique

Hôtel les jardins de l'Anjou

Une convention a été signée pour pouvoir faire profiter aux clients de l'hôtel du centre aquatique AQUALOIRE.

La réception de groupes avec une éventuelle privatisation de certain espace est également possible. Sur 2023, le C.A. avec les Jardins de l'Anjou s'élève à 4 013,34€ hors privatisations (4)



Partenariat de prestataires

Réflexologue Mme TROTREAU / Sophrologue Mme TUFFEREAU /

M'Bien être

La salle de réunion est mise à disposition des trois praticiennes qui l'utilisent en fonction de leurs rendez-vous.



Torréfacteur CAFÉ 1700

Nous poursuivons activement le partenariat avec Café 1700 afin de proposer des services complémentaires à nos usagers et avons fait appel à une entreprise locale pour offrir du café, du thé et des infusions à l'accueil et une tisanerie à l'espace Bien être..



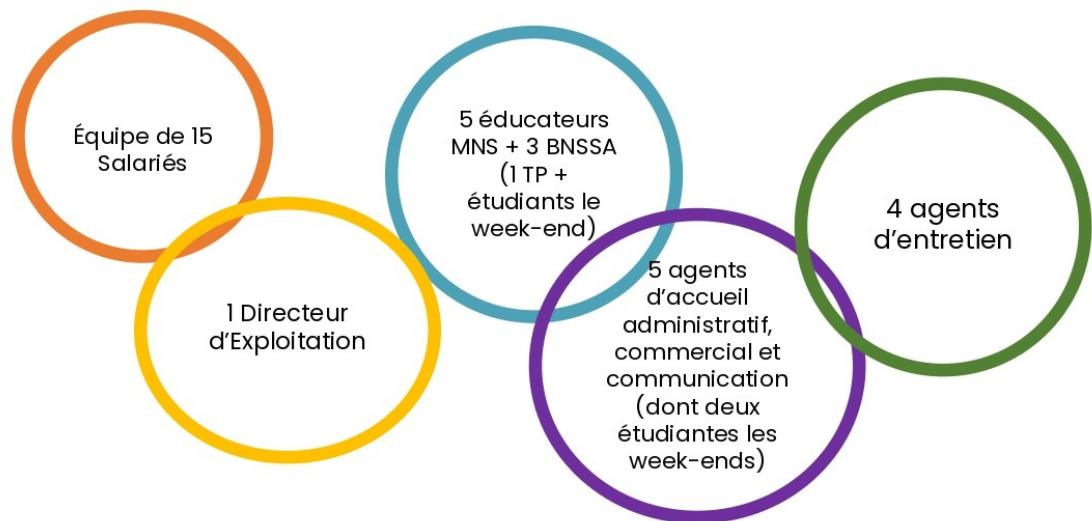
Partenariat d'entreprises

Nous nous sommes rapprochés des entreprises locales pour proposer des tarifs préférentiels à leurs salariés. 17 en profitent à ce jour, dont Jolival, Brangeon, CAA agencement, Néolithé...





E- Les Ressources humaines





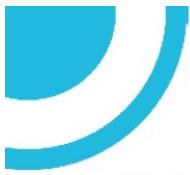
G- Les animations

Tout au long de l'année, nos équipes, proposent des animations, actions et activités afin de dynamiser le centre et faire d'Aqualoire un véritable lieu de vie.

Janvier Galette des rois Offres parrainage Soldes	Février « on fait le plein » Structure gonflable St Valentin Carnaval	Mars Fête des mamies Matinée petite enfance Journée des droits des femmes St Patrick Semaine de L'eau
Avril Baptême de plongée Chasse aux œufs Structure gonflable Journée mondiale du coloriage	Mai Fête des voisins Fête des mères Journée mondiale du bien-être	Juin Fête des écoles de natation Fête de la musique Apéro des abonnés Fête des pères
Été Structures gonflables intérieure et extérieures Jeux bébé Aqua famille Blind test Pool party Animations extérieures		Septembre Semaine découverte Offres commerciales Sensibilisation lutte contre la muco'
Novembre Mois du bien-être Happy hours Soirée zen	Octobre Halloween Aquagym thématique Maquillage Cluedo	Décembre Calendrier de l'Avent Journée du pull moche Marché de Noël d'entreprises locale

100 actions et/ou animations en 2024,
soit près de 2 animations
par semaine!!!





F- La communication

Les outils de communication

Affichage

Toute l'année, différents visuels ont été créés, par notre service communication, afin d'informer nos clients des différentes animations, offres commerciales ou simplement pour passer des informations.

Site internet

Le site www.aqualoire.fr a été mis en ligne dès le mois d'Août 2022. C'est la plateforme incontournable dans notre stratégie de communication.

Le site internet permet de mieux informer la clientèle sur l'équipement, les horaires, les tarifs mais aussi les actualités, nos animations et nos évènements.



Pages Facebook et Instagram

Les réseaux sociaux prennent de plus en plus d'ampleur dans notre société. Ces outils de communication sont essentiels pour nous car ils permettent, en plus du pouvoir de diffusion, de recueillir les avis et les retours des usagers.

Aqualoire compte 1962 abonnés sur Facebook et 420 sur Instagram.



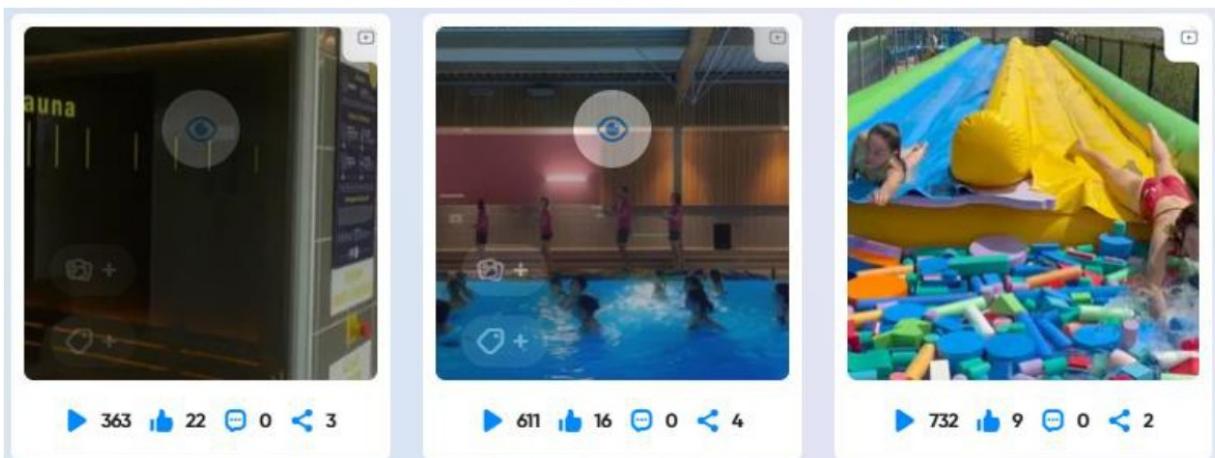


7

**1.4K**

Fans (J'aime de la Page)

Au 31 Décembre la page Facebook Aqualoire comptait **1400 Fans**.





F- La communication

Presse

Tout au long de l'année nous sollicitons la presse locale pour relayer nos actions et partager l'actualité d'Aqualoire. En 2024 nous avons eu 5 articles de presse.

Une formation de nageur-sauveteur à Aqualoire

Le centre aquatique Aqua L'Or de La Poëmmelle, à Mauves-sur-Loire, a organisé, samedi 5 octobre, une matinée de formation de nageur-sauveteur. Les stagiaires souhaitant intégrer la nouvelle formation permettant de passer le diplôme de nageur-sauveteur et de sauveteur aquatique (DNSSA), il permet de devenir nageur-sauveteur.

Ce diplôme est une première étape. Son titulaire peut ensuite évoluer vers la sécurité des eaux et des plages, à l'assise, en saison ou en job étudiant.

Samedi matin, les candidats se sont présentés avec leur maillot de bain et leurs gilets de sauvetage. Ils ont passé un entretien afin de faire le point sur les compétences acquises et, si tout va bien, l'inscription et l'inscription de la formation.

Encadrés par les éducateurs aquatiques qui seront en charge des cours, les stagiaires, âgés de 17 à 20 ans, ont tous réussi les épreuves imposées.

Dès le début de novembre, ils pourront intégrer la formation nécessaire PSEI qui sera assurée par la Protection civile.

Formation final aura lieu en avril 2025, afin de pouvoir prétendre à l'obtention de la formation.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 25 octobre. Informations au 02 72 47 14 45, ou aqualoire.fr. ■


Inscriptions aux formations de nageur-sauveteur sont ouvertes jusqu'au 25 octobre. Informations au 02 72 47 14 45, ou aqualoire.fr. ■

Aqualoire : une soirée au profit d'Octobre rose

Jusqu'au 17 octobre, toute l'équipe du centre aquatique Aqualoire se mobilisera lors d'une soirée spéciale pour la bonne cause, au profit du Comité brevet 49 qui lutte pour le dépistage et la prévention des cancers.

Dans le cadre d'Octobre rose, les maîtres-nageurs animent une cours d'aquagym de 19 h 45 à 20 h 30. La soirée se prolonge jusqu'à 21 h dans l'espace bien-être où dans le bassin pour faire quelques longueurs.

Une urne et un stand permettent d'acheter différents produits.

Informations : Centre aquatique Aqua L'Or, 11 rue Charnois-Berliquet, Turi : 02 72 47 14 45. ■


Le centre aquatique Aqualoire participe à Octobre rose. Photo : CO

Mauves-sur-Loire. Aqualoire : la Palme d'or remportée par Lactalis

Le centre aquatique Aqualoire a organisé son premier Challenge inter-entreprises, jeudi 16 avril.

Six sociétés ont répondu à l'invitation.

Les équipes mixtes de cette compétition étaient : cohésion, sécurité-générale, abnégation et amusement.

Les équipes mixtes de six personnes ont ainsi pu s'affirmer sur des épreuves olympiques revisitées telles que le tir à l'arc, le sport de combat, le triathlon, et le pétanque (mariée olympique oblige).

Récompenses

Sans oublier un parcours de handisport et des épreuves à répéter. Il y en avait pour tout le monde.

Et bien entendu, chaque équipe est récompensée avec des récompenses mixtes. La Palme d'or a été remise à l'équipe représentant le secteur laitier, de Saint-Hilaire-de-Loulay.



L'Equipe Lactalis, vainqueur de l'édition 2024.

Développement territorial



Plusieurs spots publicitaires (notoriété, animations...)



Promotion mensuelle dans le p'tit vert (29 000 foyers – 45 communes)



F- Relation Client

Partoo



AQUA
LOIRE

centre aquatique

Chapitre 2

Compte rendu financier



A. Informations

L'année 2024 est la seconde année pleine d'exploitation du Centre aquatique Aqualoire. Nous comparons donc notre chiffre d'affaires et nos charges par rapport au CEP prévisionnel et par rapport à 2023.

Les éléments transmis ci-dessous pourront être complétés en fonction de vos demandes.

B. Le chiffre d'affaires

Recettes et produits d'exploitation	Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024 Réalisé - CEP
Baignade libre	168 810 €	290 518 €	167 718 €	-122 800 €
Entrées unitaires	128 690 €	150 726 €	124 811 €	-25 915 €
Abonnements	40 120 €	139 791 €	42 906 €	-96 885 €
Autres	0 €	0 €	0 €	0 €
Activités encadrées et animations	49 839 €	95 120 €	72 737 €	-22 383 €
Espace bien- être	26 487 €	42 392 €	34 953 €	-7 439 €
Etablissements scolaires, associations et institutionnels	63 034 €	71 712 €	69 342 €	-2 370 €
Autres prestations	19 901 €	63 435 €	26 138 €	-37 297 €
Autres Produits	4 690 €	0 €	934 €	934 €
Compensation de service public	164 145 €	152 000 €	168 112 €	16 112 €
Total des Produits	332 761 €	563 177 €	371 822 €	-191 355 €

Globalement, l'ensemble des postes des recettes et des produits d'exploitation sont en hausse par rapport à 2023 mais sont inférieurs au CEP.

Les recettes commerciales hors compensations s'élèvent à 371 822€ vs 563 177€ prévu au CEP soit un écart de -191 355€. On observe une hausse des recettes de presque 40 K€ par rapport à 2023.

Le détail est exprimé dans le tableau ci-dessus.

La subvention de compensation de service public s'élève à 168 112€, conformément au contrat et aux modalité d'indexation.



C. Les charges externes

3.1. Achats et variations de stocks

	Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024
	Réalisé - CEP			Réalisé - CEP
60 - Achats et variations de stocks	16 860 €			
dont fournitures de bureau et pharmacie	5 336 €			
dont matériels pour petites réparations	6 342 €			
dont achats boissons, confiserie, nourriture	1088 €			
dont achat boutique	4 095 €			
		12 884 €	15 003 €	2 119 €
		2 000 €	4 129 €	2 129 €
		1000 €	6 576 €	5 576 €
		7283 €	267 €	-7016 €
		2 601 €	4 030 €	1429 €

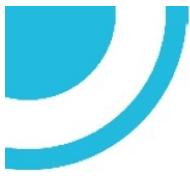
Nous observons une hausse de 2 119€ sur l'ensemble des postes d'Achats et de variations de stocks par rapport au CEP. On note que les dépenses sont maîtrisées par rapport à 2023.

3.2. Services extérieurs (entretien)

	Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024
	Réalisé - CEP			Réalisé - CEP
61 - Services extérieurs (entretien)	28 368 €			
dont contrat de prestation de service / sous traitance pour entretien et conduite des	9 948 €			
dont analyses	2 438 €			
dont assurances (MR et RC)	3 613 €			
dont charges locatives	1 459 €			
Entretien Maintenance Annexe 8	10 910 €			
		24 290 €	36 650 €	12 360 €
		10 200 €	17 823 €	7 623 €
		3 690 €	1 648 €	-2 042 €
		5 500 €	4 396 €	-1 104 €
		0 €	0 €	0 €
		4 900 €	12 783 €	7 883 €

Nous constatons une augmentation des charges de services extérieurs (entretien) : 36 650 € de réalisé vs 24 290€ prévu au CEP et 28 368 € en 2023. ; l'augmentation sur les contrats de prestation et sous traitance s'explique par la hausse des prix sur les contrats de maintenance (ex : Elisatsh) et sur la mise à disposition d'un véhicule de fonction pour le Directeur d'Exploitation.

La hausse sur le poste « entretien maintenance » s'explique par la prise en charge de travaux et réparation (grille bassin ludique, création lavabo pour salle de soin,...).



3.3.

Autres services extérieurs (administratif)

	Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024 Réalisé - CEP
62 - Autres services extérieurs (administratif)	44 869 €	38 400 €	46 621 €	8 221 €
dont frais de gestion, de comptabilité	5 935 €	0 €	4 907 €	4 907 €
dont honoraires, frais d'actes et contentieux	7 133 €	0 €	8 477 €	8 477 €
dont publicité, publications, relations publiques	10 806 €	12 000 €	16 339 €	4 339 €
dont frais de transports, mission et réceptions	6 046 €	3 000 €	3 987 €	987 €
dont frais postaux et télécommunication	8 228 €	6 900 €	8 014 €	1114 €
dont services bancaires	2 570 €	3 000 €	3 911 €	911 €
dont animation	4 153 €	6 000 €	986 €	-5 014 €
dont prestation société extérieure	0 €	7 500 €	0 €	-7 500 €

Le montant total du poste «Autres services extérieurs (administratif)» est supérieur au CEP de 8 221€ et en légèrement supérieur à 2023.

Cela s'explique par :

- Les frais de gestion, de comptabilité : + 4 907€

Dont :

- Logiciel Skello : 1 535€
- Logiciel compta : 2400€
- Logiciel suivi exploitation (réglementation, RH,...) : 2000€

- Les honoraires, frais d'actes et contentieux : + 7 133€

Dont :

- Honoraire cac : 2 550€
- Honoraire juridique : 2 000€
- Honoraire expert-comptable : 2 084€
- Honoraire paye : 1 287 €

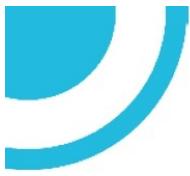
- Les frais de communication et d'animation sont en hausse de 2k€ par rapport à 2023 et proches du CEP.

3.4. Autres charges

	Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024 Réalisé - CEP
65 - Autres charges	87 282 €	85 328 €	89 215 €	3 886 €
dont droits d'auteur (sacem + SPRE)	567 €	3329 €	998 €	-2 331 €
dont redevance d'occupation du domaine public	34 550 €	32 000 €	35 392 €	3 392 €
Frais de siège	52 145 €	50 000 €	52 825 €	2 825 €

Nous observons un dépassement de 3 886 € sur les postes autres charges et principalement sur les frais de siège et la redevance d'occupation du domaine public, liés à l'indexation contractuelle.

L'économie réalisée sur les droits d'auteur (SACEM + SPRE) a permis de réduire l'impact.



D. Les impôts, les taxes et les charges de personnel

4.1. Impôts et taxes

Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024 Réalisé - CEP
63 - Impôts et taxes	32 758 €	5 071 €	-27 686 €
dont CET	10 000 €	650 €	-9 350 €
dont taxe d'apprentissage et autres	2 200 €	2 173 €	-27 €
dont licence		1 079 €	1 079 €
dont taxes sur les salaires	14 558 €	0 €	-14 558 €
dont taxe ordures ménagères	6 000 €	1169 €	-4 831 €

Les postes des impôts et taxes sont en dessous du prévisionnel de -27 686€ .

4.2. Frais de personnel

Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024 Réalisé - CEP
64 - Frais de Personnel	424 524 €	430 311 €	-18 366 €
dont salaires personnels permanents	306 006 €	375 890 €	-69 884 €
dont salaires personnels saisonniers et intérim	100 139 €	63 841 €	-36 298 €
dont vêtements du travail	2 750 €	3 200 €	450 €
dont médecine du travail	648 €	413 €	-235 €
dont mutuelle	4 423 €	1500 €	-2 923 €
dont prime et intéressement	8 455 €	11 245 €	2 790 €
dont formation	2 104 €	5 000 €	2 896 €

Le montant des frais de personnel regroupent entre autres : les salaires du personnel permanents, saisonniers, la médecine du travail, la mutuelle, les primes et s'élève à 430 311€ soit une optimisation de -18 366 € vs CEP sur ce poste.

Il a été pris en compte dans ce poste le personnel MNS qui est intervenu sur un statut d'Auto-Entrepreneur (51K€).



E. Les frais financiers et amortissements

5.1. Charges financières

	Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024 Réalisé - CEP
66 - Charges Financières	8 618 €	1133 €	9 424 €	8 291 €

Les charges financières, pour un total de 9 424 € sur 2024, correspondent en grande partie aux charges d'intérêts de comptes courants (6 702€) et aux charges d'intérêts de financement (2 567 €).

5.2. Amortissements

	Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024 Réalisé - CEP
88 - Dotations aux provisions et amortissements	32 189 €	39 077 €	31 171 €	-7 906 €
Dotations aux amortissements	32 189 €	39 077 €	31 171 €	-7 906 €

Nous totalisons 31 171 € de dotations aux amortissements, pour un montant total d'immobilisation de 153 513€ au 31/12/2024.

	Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024 Réalisé - CEP
Total des Charges	646 715 €	682 548 €	663 466 €	-19 082 €



Le montant total des charges sur 2024 s'élève à 663 466 € soit une optimisation de 19 082 € vs le CEP.

F. Le résultat d'exploitation

	Réalisé 2023	CEP	Réalisé 2024	Variation 2024 Réalisé - CEP
Frais de préfiguration et de préouverture	0 €	0 €	0 €	0 €
Compensation de service public	164 145 €	152 000 €	168 112 €	16 112 €
Compensation contraintes institutionnelles	53 827 €	49 500 €	54 747 €	5 247 €
Redevance d'occupation du domaine public	34 550 €	32 000 €	35 392 €	3 392 €
Cout pour la collectivité	183 422 €	169 500 €	187 467 €	17 967 €
Résultat net Equalia	-149 809 €	32 629 €	-123 532 €	-156 161 €

Le résultat 2024 est de -123 532 € contre 32 629 € prévu au CEP.



AQUA LOIRE

centre aquatique

Annexes

LOGO
VILLE DU AGGLO

Equalia



Annexes

Les investissements

Nature Investissement	Budget Total CEP	Nouveau montant estimé ou budget révisé		Solde non consommé
		€ H.T	(a)	
Hall Accueil	11 095,0 €	6 142,9 €		6 142,9 €
Bureaux et salle de réunion	15 500,0 €	16 698,9 €		
Locaux du personnel	1 790,0 €	- €		- €
Matériel de surveillance et de secours	8 233,0 €	5 713,6 €		
Matériel aquatique	22 442,0 €	21 065,4 €		
Matériel espace bien-être	9 000,0 €	1 765,4 €	1 765,4 €	
Matériel de nettoyage et d'entretien	18 530,0 €	16 852,5 €	16 852,5 €	
Outilage	2 000,0 €	405,0 €	405,0 €	
Matériel Activités	53 244,0 €	38 071,4 €	38 071,4 €	
matériel extérieur	50 050,0 €	26 865,0 €	26 865,0 €	
Signalétique Equalia	3 500,0 €	- €	- €	
TOTAL INVESTISSEMENTS	195 384,0 €	133 580,1 €		133 580,1 €

Tableau des immobilisations au 31/12/2024

Matière de la immobilisation	Date	Montant TTC	Montant HT
APVISSE-Dos d'aspirateur filtre	1/1/2022	65,00	59,50
APVISSE-Dos d'aspirer	2/1/2022	65,00	59,50
DUMONT-S-échelle 3mtr 0,75m	1/1/2022	652,50	416,47
APVISSE-Cap aquatique pour bâche nageur	2/1/2022	574,57	475,40
DUMONT-S-échelle 3mtr 0,75m	1/1/2022	658,77	542,50
QUEVEAU-Tapisserie BLEU 4K 55'	2/1/2022	715,00	592,50
LPC-Brosse à poudre	3/1/2022	552,00	216,00
HEXAGONE-Tapis Velours Malouine T22	5/1/2022	572,00	416,00
APVISSE-Garderie Parc Plage	5/1/2022	1 083,00	841,50
BRUNEAU-Matériel 2 roues élastiques	5/1/2022	1 045,00	872,50
APVISSE-Sabot	5/1/2022	1 075,00	857,50
WATERFON-Reflex Equalia	10/1/2022	1 487,00	1 221,00
HEXAGONE-Brace LINEA M	15/1/2022	1 415,20	1 238,00
ACCORD TECH-Huile Teal PC-Essence	15/1/2022	1 679,00	1 375,00
DUMONT-S-échelle 3mtr 0,75m	15/1/2022	1 587,20	1 132,00
LPC-Tapisserie -Brosse marteau	15/1/2022	1 557,00	1 237,50
APVISSE-Équipement Plastier	15/1/2022	1 572,00	1 446,00
APVISSE-Electroferme	15/1/2022	1 559,00	1 353,00
APVISSE-Matériel de Malouine	15/1/2022	2 278,00	1 857,50
ACCORD TECH-Huile Teal PC-Essence	15/1/2022	2 354,00	1 375,00
HEXAGONE-Chaise nageur nageur	15/1/2022	2 558,00	2 352,00
JYNET-échelles TGB 1M5-Messieurs	15/1/2022	2 685,00	2 024,00
HEXAGONE-Robut Réparateur	15/1/2022	3 627,00	3 522,50
BRUNEAU-Matériel de Pêche	15/1/2022	7 055,00	5 891,50
JYNET-échelles 3mtr 0,75m TGB 0,75	15/1/2022	7 557,00	6 390,00
APVISSE-Matériel lingerie	15/1/2022	7 772,00	6 494,00
WATERFON-Reflexe HYDRODRIDE	15/1/2022	8 228,00	6 196,00
WATERFON-Reflexe HYDRODRIDE	15/1/2022	24 121,00	20 101,00
BRUNEAU-Matériel Équiper Fauteuils x 02,125,000	21/1/2022	4 793,00	4 045,00
POTOCIDE	21/1/2022	5 049,00	4 200,00
ACCORD TECH-Huile essentielle	21/1/2022	824,00	696,00
LPC-Lampe	21/1/2022	628,00	556,00
Vase(s) en verre et/ou cristal	21/1/2022	2 053,00	1 651,50
Présentoir(s) vitré(s)	21/1/2022	496,00	402,00
Reflexe échelle 3mtr 0,75m hydrodride > vissadeuse	15/1/2022	32 238,00	24 865,00
VAUZELLE-Refugelement assent	18/1/2023	5 224,77	4 337,50
VAUZELLE-Spirale Clavier	18/1/2023	256,15	240,70
COLD-Stratek VIBIT	18/1/2023	18 125,00	8 446,00
LPC-Chaise haute -Bébé de Soleil	18/1/2023	2 388,00	2 416,00
LE P'TIT VERT-Refugelement	18/1/2023	3 154,40	2 520,00
LA SOCHAIRE-Personnel	18/1/2023	315,00	261,20
LA SOCHAIRE-Chaise Bébé	18/1/2023	1 025,00	1 354,20
LA SOCHAIRE-Tapis Clap	18/1/2023	1 085,00	1 084,00
LPC-Niveau de surveillance	18/1/2023	516,00	437,50
LPC-Porte clé de surveillance	18/1/2023	404,00	344,00
LPC-Tapis Multifonction	18/1/2023	125,00	243,00
LPC-Tapis blangeur-matelas	18/1/2023	181,00	174,00
MURICE-Kitchen ZT 85,25	18/1/2023	1 738,00	1 530,00
LA MAISON DE LA PISCINE-Rouleau Pli	18/1/2024	1 035,70	941,00
LA MAISON DE LA PISCINE-Tapis Velours Malouine T22	18/1/2024	1 678,20	171,00
LA MAISON DE LA PISCINE-Sabot de piscine	18/1/2024	755,00	541,00
LA MAISON DE LA PISCINE-Gant aqua-ressort	18/1/2024	857,00	534,00
QUEVEAU-Escalier Portable -Housse	18/1/2024	512,00	426,00
AIR ET VOLUME-(Vapeur) -Divers	18/1/2024	518,00	4 427,00
PRO ET CIE-essuie-sèche-vapeur -ménage	18/1/2024	512,00	426,00
JYNET-Portable séchoir linge sur pied	18/1/2024	642,00	568,00
LOIRE ET VOLUME-Linge de maison -marche pied	18/1/2024	355,00	355,00
M.BRICOLAGE-étagère bois sèche à vaisselle	18/1/2024	11,00	78,20
ANGELO-maison-patio	18/1/2024	258,00	288,00



Annexes

La grille tarifaire

Burgende libre
Entrée individuelle
Entrée individuelle grand public résident
Entrée individuelle grand public enfants résident
ENTREE EN ANI - DE 3 ANS
étudiants, lycéens, apprentis, demandeur d'emploi, Senior +65 ans
Entrée vestimente + douche seule - sport nautique sur pause midi
CARTE 12 ENTREES ADULTES
CARTE 12 ENTREES REDUITES
CARTE 10 HEURES
CARTE FAMILLE (4 PERS avec 2 ADULTES maximum)
Enfant supplémentaire carte Famille
CARTE FAMILLE 6 ENTREES (4 PERS avec 2 ADULTES maximum)
ADMISSIONS 100% (5 entrées)
enfant supplémentaire Admissions
CNAS Entrée Adulte
CNAS 12 Entrées Adulte
CNAS Entrée Enfant
CNAS 12 entrées Enfant
Admissionnne basique (pour 6 enfants - espace réservé et aménagé 1h dans l'eau)
Admissionnne + (pour 8 enfants - espace réservé et aménagé 1h dans l'eau animé MNS + plateau)
Admissionnne TOP (pour 8 enfants - espace réservé et aménagé 1h dans l'eau animé MNS + plateau + gonflables)
enfant supplémentaire Admissions
enfant supplémentaire Admissionnne TOP
Abonnements
Abonnement mensuel piscine sans engagement
Abonnement mensuel piscine + bien être sans engagement
Abonnement pluriel mensuel (piscine + cours aquatiques) engagement
Abonnement équilibre mensuel (piscine + aqua + bien être) sans engagement
Abonnement performance mensuel (piscine + bien être + cours aqua + 2 cours privés hebdomadaire) sans engagement
Abonnement Accès (aquatique 3-15 ans)
Pentude + mensuel (piscine + cours aqua + 2 bâti) sans engagement
Renouvellement carte pentude/volée
Frais de dossier
Activités encadrées et animations
1 SEANCE AQUAGYM
12 SEANCES AQUAGYM
1 SEANCE AQUABIKE / JUMP
12 SEANCES AQUABIKE / JUMP
PASS ANNUEL NATATION ENFANT - DE SEPT A JUIN + accès aquatique
PASS ANNUEL NATATION ADULTE - DE SEPT A JUIN + accès aquatique
PASS TRIMESTRIEL NATATION ENFANT (à partir du 2nd trimestre de l'année scolaire) + accès aquatique
PASS TRIMESTRIEL NATATION ADULTE + accès aquatique
STAGES ENFANTS VACANCES SCOLAIRES - 5 SEANCES
SEANCE BEBE Nageurs / Jardin Aquatique
10 SEANCES BEBE Nageurs / Jardin Aquatique
Carte de 12 Séances nageurs
Espace bien-être
Entrée unique "découverte" (+16 ans)
12 entrées bien-être
Entrée unique "découverte" (+16 ans) + aquatique
12 entrées bien-être + aquatique
Établissements accès à la piscine et l'espace aquatique
Crinelle d'une classe du cycle primaire ville de Mauges (40 mm) sans encadrement
Crinelle d'une classe du cycle primaire ville de Mauges (40 mm) avec encadrement
Crinelle d'une classe du cycle secondaire ville de Mauges (60 mm) sans encadrement
Crinelle d'une classe du cycle secondaire ville de Mauges (60 mm) avec encadrement
Crinelle d'une classe du cycle secondaire ville résidence (60 mm) sans encadrement
Ligne d'eau de 25m par heure pour association de Mauges sans encadrement
Ligne d'eau de 25m par heure autres usagers sans encadrement
Bassin d'apprentissage location Kine 1h
Encadrement et surveillance MNS 1h
Autres prestations
Distributeur + snack mobile
Spa
Sport - Santé
Tarif adhérent Association Mauges (tarif unique sur entrée piscine sur présentation de la licence)
Tarif CC (-10% sur les produits entrées et Pass)
Tarif Camping Ville de Mauges (-10% sur les entrées)
Tarif Camping Ville de Mauges (tarif week-end) par personne
Tarif Camping Ville de Mauges (tarif semaine) par personne
Tarif Hotel Ville de Mauges (-10% sur les entrées)
Tarif Hotel Ville de Mauges (tarif week-end) par personne
Tarif Hotel Ville de Mauges (tarif semaine) par personne
Location salle Bien être (sans accès sauna et Hamam) 1h

Tarifs HT	Tarifs TTC
4,50 €	5,40 €
3,58 €	4,30 €
- €	- €
4,08 €	4,90 €
2,79 €	3,30 €
42,87 €	50,80 €
39,50 €	47,40 €
32,25 €	38,70 €
12,87 €	15,20 €
2,33 €	2,80 €
64,17 €	77,00 €
- €	- €
3,17 €	3,80 €
32,92 €	39,50 €
2,33 €	2,80 €
24,75 €	29,70 €
45,83 €	55,00 €
58,33 €	70,00 €
70,83 €	83,00 €
5,00 €	6,00 €
11,87 €	14,00 €
19,92 €	23,90 €
38,75 €	46,50 €
35,42 €	42,50 €
49,75 €	59,70 €
60,83 €	73,00 €
18,00 €	22,00 €
52,90 €	63,00 €
2,75 €	3,30 €
46,08 €	55,30 €
10,17 €	12,20 €
111,50 €	133,80 €
12,00 €	14,40 €
131,83 €	158,20 €
221,17 €	265,40 €
239,87 €	271,90 €
13,75 €	16,50 €
82,92 €	99,50 €
50,87 €	60,80 €
30,17 €	36,20 €
91,25 €	109,50 €
108,87 €	129,00 €
- €	- €
10,17 €	12,20 €
111,50 €	133,80 €
12,92 €	15,50 €
141,92 €	170,30 €
- €	- €
55,33 €	66,40 €
38,50 €	46,30 €
35,33 €	42,40 €
38,50 €	46,30 €
13,25 €	16,00 €
18,42 €	22,10 €
73,75 €	88,50 €
1244,25 €	1462,10 €
- €	- €
2,00 €	2,40 €
2,00 €	2,40 €
64,50 €	77,40 €
29,17 €	35,00 €
- €	- €
- €	- €
12,00 €	14,40 €
- €	- €
- €	- €
18,58 €	22,90 €
50,87 €	60,80 €
- €	- €
18,58 €	22,90 €
50,87 €	60,80 €
12,50 €	15,00 €



Les rapports de l'Agence Régionale de Santé

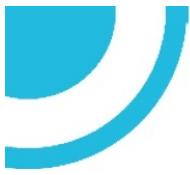
	BASSIN APPRENTISSAGE		BASSIN SPORTIF		JEUX D'EAU	
	Conf. bactério	Conf. chimie	Conf. bactério	Conf. chimie	Conf. bactério	Conf. chimie
déc 2023	oui	oui	Bonne	oui	Bonne	
janv 2024	oui	oui	Bonne	oui	Bonne	
mars 2024	oui	oui	Bonne	non	Moyenne	
mai 2024	oui	oui	Bonne	non	Moyenne	
juil 2024	oui	oui	Bonne	oui	Bonne	oui

	BASSIN APPRENTISSAGE		BASSIN SPORTIF		PENTAGLISSE	
	Conf. bactério	Conf. chimie	Conf. bactério	Conf. chimie	Conf. bactério	Conf. chimie
sept 2024	oui	oui	Bonne	oui	Mauvaise	oui
sept 2024				oui	Bonne	oui
nov 2024	oui	oui	Bonne	oui	Bonne	oui



Estat des stocks

Désignation	Nombre	2024
Hall d'accueil		
Vitrine Point info	1	1
Vitrine produits	1	1
Chaises de bureaux	3	3
Ecran video	2	2
Poubelle	2	2
Espace de convivialité	1	1
Distributeurs automatiques boissons		
Habilage distributeurs + éclairages	1	1
Présentoirs multirailles	1	1
poteaux à balisage à sangles incorporés	5	5
poteaux supports d'information	2	2
Bureaux et salle de réunion		
Ensemble mobilier (bureaux, armoires, chaises...)	1	1
Coffre fort (principal + hôtesses)	1	1
Postes MNS (2 tables + 4 chaises)	1	1
Ordinateur portable direction (avec licence)	1	1
Ordinateur fixe avec licence	2	2
Ordinateur poste gestion	1	1
Serveur de données avec installation	1	1
Imprimantes A4 accueil	1	1
Locaux du personnel		
Poubelle	1	1
Ensemble mobilier (2 tables + 8 chaises + fauteuil)	1	1
Matériel divers et vaisselles	1	1
Micro ondes, Cafetière, etc	1	1
Matériel de surveillance et de secours		
Talkies walkies	12	12
Aspirateur de mucosités	1	-
Jeu de trois attelles en aluminium	2	2
Collier cervical enfant	2	2
Collier cervical adulte	2	1
Kit immobilisation de tête pour plan dur	1	3
Sangle de maintien pour plan dur	3	1
Carnet sanitaire	1	1
Coussin hemostatique	1	1
Couverture de survie	5	5
Elec trodes pédiatriques	1	1
Gants latex	6	6
Haricot jetable	1	1
Insufflateur enfant bébé	1	1
Insufflateur adulte	2	2
Masques transparents	10	10
Masque moyenne concentration	2	2
Malette de secours	2	2
Sac de secours	1	1
Tuyau d'alimentation oxygène	2	2
Rince l'œil	1	1
plan dur	1	1
Mannequin de sauvetage	3	2
Defibrillateur automatique	1	1
brancard	1	1
Tensionmètre / Thermomètre / Oximètre	1	1
kit perche	3	3
table examen	1	1



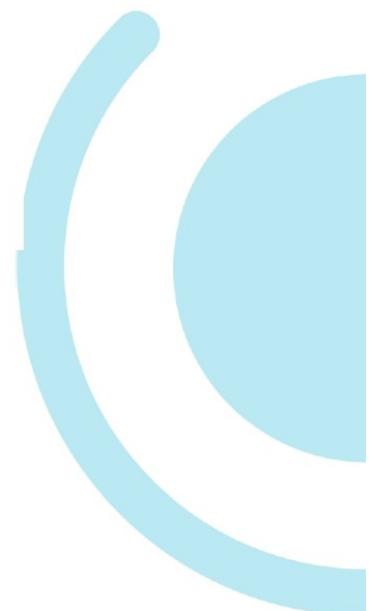
Etat des stocks

Matériel aquatique		
lignes d'eau bassin sportif	4	4
Ligne d'eau bassin ludique	2	2
Frites longueur 1m	50	50
Planches poignées	50	50
Ceintures équipées de 5 flotteurs	30	30
Paniers plastiques	20	20
Toboggans	2	2
Toboggans type bigliss avec marche mousse	2	1
Cages aquatiques transformables	2	1
Tapis 2m x 1m	10	10
Pont flottant	1	1
Tapis à trous	15	15
Tapis à trous	15	15
Tapis à trous	10	10
Objets flotteurs	10	10
Palmes scolaires (plusieurs tailles)	30	30
Chaise haute (surveillance)	2	2
Pull Buoy	40	25
Hand paddles	40	40
Etagère rangement verticale	8	8
Etagère rangement horizontale	8	8
chariot roulant frite	3	2
plateau roulant	1	2
Matériel espace bien-être		
Transat espace bien être	15	15
Mobilier espace bien être	1	1
table de massage salle de soin	1	1
peignoirs		
Matériel de nettoyage et d'entretien		
Robot fond de bassin	1	1
Robot Quick Vac (bassins)	1	1
Nettoyeur haute pression eau froide	2	1
Chariots d'entretien complet	3	2
Aspirateur eau -poussière	2	1
Autoclaveuse	2	2
Monobrosse	1	1
Tuyaux 50 m	3	3
Tuyaux 25 m	3	3
Distributeur de savon	offert contrat cadre partenaire Equal	
Distributeur de papier	offert contrat cadre partenaire Equal	
Centrales hygiènes	offert contrat cadre partenaire Equal	
Outilage		
Lot outillage divers (perceuse, visseuse, malettes outils ...)	1	1
Matériel Activités		
Aquatalk (10 récepteurs)	4	4
Vélo aquatique	15	15
Kit trampoline	15	10
Sono mobile	2	1
Micro casque	1	1
Parcours Jardin aquatique	1	1
Steps aquatique	16	4
Gants aquaboxing	40	29
Structure gonflable Wibit	1	2
matériel extérieur		
Transat	20	20
Parasol	10	10
table	15	15
Materiel snack (machine hot dog, four MO, machine panini etc..)	1	1
Ensemble Table et chaise	15	15
Kit ombrage (Mat + voile) zone snack	1	1
Paniers de basket		
Signalétique Equalia		
Signalétique intérieure recommandations sécurité et hygiène	1	1
Signalétique extérieure recommandations sécurité et hygiène	1	1
Signalétique Mauges Sur Loire	1	1



AQUA LOIRE

centre aquatique



Equalia
À BRAS OUVERTS

Monsieur Christophe JOLIVET revient sur l'installation d'une signalétique dans La Pommeraye.

Monsieur Jean-Philippe BRUNEAU indique que sur La Pommeraye, tout le monde connaît le centre aquatique, l'affichage n'est pas forcément le bon vecteur. Une communication est donc faite sur le reste du territoire (publications sur le P'tit Vert, information par les radios, tractage, flyers distribués sur des évènements).

Monsieur le Maire précise qu'il y a une équité pour la signalétique. Si certains établissements veulent une signalétique plus importante, ils le font sur le domaine privé. C'est la réglementation.

Madame Lydia MUSSET interroge sur le détail des recettes autres prestations.

Monsieur Jean-Philippe BRUNEAU répond qu'il s'agit des recettes de snack, de boutique. Il précise que la gestion du snack se fait un interne.

Madame Lydia MUSSET demande si une mise en concurrence des contrats de maintenance est possible.

Monsieur Jean-Philippe BRUNEAU prend l'exemple du contrôle d'accès. Le contrat de maintenance est pris chez le prestataire. Pour le matériel il est compliqué de mettre en concurrence, les contrats sont pris chez les constructeurs. Les achats sont faits dans le cadre de contrats groupe, moins chers et c'est pourquoi les contrats de maintenance sont souscrits chez les constructeurs.

Monsieur François-Xavier LANTOINE interroge sur l'augmentation de la fréquentation et demande si elle correspond à la fermeture du bassin d'Ancenis.

Monsieur Loann LEBIHAIN répond qu'une étude est faite sur la provenance du public (environ 100 personnes viennent de la région d'Ancenis). La fréquentation globale monte surtout grâce aux communes de l'Ouest mais la réouverture d'Ancenis fera perdre quelques usagers. Mais les personnes de l'Ouest du territoire sont très contents de la piscine Aqualoire.

Monsieur Jean-Philippe BRUNEAU précise qu'il y a une hausse des abonnés, particulièrement sur la tribu des nageurs (50 % de plus). Pour les adultes, la hausse est importante aussi. L'objectif est que le centre soit performant pour les personnes ne retournent pas sur le bassin d'Ancenis.

B – Décisions

La séance débute à 20h32 mn avec 42 conseillers et 14 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 19 juin 2025 qui n'amène pas d'observation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

SOLLICITATION FONDS VERT AIDE AUX MAIRES BATISSEURS

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'urbanisme, explique que l'État a mis en place une nouvelle aide financière aux Communes, par la Loi de Finances 2025 : il s'agit de l'aide aux maires bâtisseurs, qui constitue un des dispositifs du fonds vert.

Cette aide vise à encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses de logements et d'assurer une mise en chantier rapide de ces projets, d'ici fin juin 2027. L'aide permettra à la Commune de financer les équipements publics qui peuvent être induits par ces nouvelles opérations.

Au vu de l'engagement de la Commune de Mauges-sur-Loire dans une politique de revitalisation des centres-bourgs active et de la politique en faveur de la production de logements, il est légitime de solliciter cette aide.

Les projets éligibles concernent des opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 pour une mise en chantier avant le 30 juin 2027. Le terrain d'assiette des projets devra être situé en zone U du Plan Local d'Urbanisme (hors espaces naturels, agricoles ou forestiers) ou dans les dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine.

Au vu des critères définis pour bénéficier de l'aide aux maires bâtisseurs, 5 projets ont été identifiés comme potentiellement concernés :

- résidence autonomie à La Pommeraye, au sein d'un quartier construit dans une dent creuse au cœur de l'enveloppe urbaine ;
- ensemble de logements publics à Saint-Laurent-de-la-Plaine par le renouvellement urbain d'une emprise accueillant d'anciens bâtiments agricoles désaffectés ;
- ensemble de logements publics à Bourgneuf-en-Mauges par la mobilisation de parcelles en dents creuses sur une ancienne zone d'activités en reconversion vers la destination d'habitat ;
- reconversion de l'ancien EHPAD à La Pommeraye pour un ensemble de logements privés par une opération de démolition-reconstruction ;
- ensemble de logements publics à Montjean-sur-Loire sur une emprise en dent creuse.

L'ensemble de ces projets entraîne la production de 184 logements dont 139 logements sociaux. Cela induit la nécessité de renforcer les équipements publics, notamment en termes de desserte par les liaisons douces, d'aménagement des espaces publics, de capacité d'accueil pour l'enfance et la jeunesse...

En conséquence, il est proposé de solliciter l'aide aux maires bâtisseurs à hauteur de 2 000 € par logement et le bonus de 1 500 € par logement social, ce qui représente un total de 576 500 € pour l'ensemble des opérations.

VU la loi de finances de l'État pour 2025 ;

VU les conditions d'attribution de l'aide aux maires bâtisseurs définies dans le cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs ;

CONSIDÉRANT que le Programme Local de l'Habitat de Mauges Communauté démontre que la Commune de Mauges-sur-Loire présente des besoins en logements non pourvus ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Mauges-sur-Loire doit être étudiée avec une attention particulière car :

- elle est déficitaire en logement social au titre de l'article 55 de la loi SRU, alors qu'elle mène avec Mauges Communauté et les bailleurs sociaux une politique active pour favoriser le renforcement de son parc social ;
- elle fait partie du dispositif Petites Villes de Demain, qui lui a permis de définir une politique de revitalisation de ses centres-bourgs, traduites par la réalisation de 3 études urbaines ;
- elle a conclu une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (PVD) avec l'État, l'ANAH, la Région, le Département et Mauges Communauté ;

CONSIDÉRANT que le recensement des projets pouvant entrer dans le cadre de l'aide aux maires bâtisseurs fait ressortir un potentiel de 184 logements, qui répondent à une stratégie de sobriété foncière ;

CONSIDÉRANT que la Commune prévoit des investissements importants dans ses équipements publics afin de répondre aux besoins des nouvelles populations accueillies ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 23 juin 2025 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Un élu fait remarquer que la demande est intéressante mais il interroge sur une démolition-reconstruction de l'ancien Ehpad de La Pommeraye.

L'élu répond que c'est une hypothèse qui pourrait arriver du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Un élu demande si quelqu'un est intéressé par le projet.

Il lui est répondu qu'il y a plusieurs investisseurs intéressés. Comme à St Laurent-de-la-Plaine et Bourgneuf-en-Mauges ce sont également des hypothèses. Dans les cinq projets, un seul projet est sûr, c'est la Résidence Autonomie.

Un élu questionne sur le fait de ne pas avoir d'aide si le projet ne se réalise pas.

L'élu répond par l'affirmative car il faut que le permis de construire soit accordé.

Le Maire indique que sur l'ancien Ehpad il y aura certainement une démolition partielle car il y avait 54 chambres, et il n'est pas possible d'y faire 54 appartements.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Solliciter l'aide aux maires bâtisseurs instituée par l'État dans le cadre du fonds vert à hauteur de 576 500 € pour la production de 184 logements dont 139 logements sociaux.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION APCP 2807 TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX MONTJEAN SUR LOIRE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal qu'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ont été votés au Conseil Municipal du 14 décembre 2023 sur le budget principal pour l'opération 2807 – Travaux dans les logements communaux – Montjean-sur-Loire. Cette opération concerne la rénovation du logement situé au premier étage de la salle Auguste Leduc à Montjean-sur-Loire. Celle-ci a fait l'objet d'une mise à jour puis d'une modification par délibérations du 28 mars 2024, du 14 novembre 2024 et du 16 janvier 2025.

L'AP/CP présente actuellement les montants suivants :

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
156 741,01 €	6 931,97 €	9 200,02 €	140 609,02 €	0,00 €

Suite au démarrage des travaux, il apparaît nécessaire de modifier le montant programmé pour cette opération en raison de :

- la découverte d'éléments amiantés supplémentaires, générant un surcoût de 16 386 € TTC,
- la nécessité d'engager des travaux supplémentaires d'isolation pour atteindre le niveau D du Diagnostic de Performance Energétique (le niveau E empêchant la mise en location après 2034), pour un surcoût de 10 731,12 € TTC.

Aussi, il convient de modifier l'AP/CP pour prendre en compte ces évolutions. En raison de l'interruption des travaux liée à la découverte d'éléments amiantés, les dépenses supplémentaires seront affectées à l'exercice 2026.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 26 mai 2025 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Une élue revient sur le DPE placé en niveau D par rapport aux autres dossiers traités à Mauges Communauté. Elle souhaite savoir ce qui manque pour que le logement soit classé en niveau C dans l'effort d'isolation.

L'élue lui répond que le maître d'oeuvre a indiqué qu'il n'est pas possible d'aller au-delà du niveau D sur ce logement, en respectant une enveloppe de travaux raisonnables sur ce logement.

Une élue aimeraient comprendre quels sont les travaux qui ne permettent que d'atteindre un niveau D.

Une élue lui indique que le sol a déjà été isolé, et selon le maître d'oeuvre actuellement c'est ce que l'on peut faire. Il a tout de même été rajouté une enveloppe pour changer les ouvertures. Il faut savoir que les DPE sont contraignants.

Un autre élu interroge sur les surcoûts de l'amiante sur un grand nombre de dossiers.

Monsieur le Maire précise que lorsque l'on est en réhabilitation, il y a souvent des travaux supplémentaires.

Un élu demande s'il y a des recours possibles auprès des assurances du diagnostiqueur pour compenser ces surcoûts.

Une élue répond qu'il a été décidé en commission qu'un courrier va lui être fait.

Monsieur le Maire reprend en disant que la remarque va lui être faite mais qu'il ne peut sans doute pas être mis en cause juridiquement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	44
Non	11
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la modification de l'AP/CP pour l'opération 2807 – Travaux dans les logements communaux – Montjean-sur-Loire comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026	Subvention
183 858,13 €	6 931,97 €	9 200,02 €	140 609,02 €	27 117,12 €	0,00 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE REVISION DU SCOT DE MAUGES COMMUNAUTE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'urbanisme, rappelle que la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté s'est engagée dans la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération du 22 septembre 2021.

Les objectifs poursuivis par cette procédure sont les suivants :

- conforter le positionnement de Mauges Communauté à l'échelle régionale,
- afficher une ambition quant au développement économique et résidentiel des Mauges,
- poursuivre et intensifier la politique d'innovation de Mauges Communauté,
- mettre en œuvre une politique cohérente en termes de logements,
- développer les services de mobilités adaptés au territoire,
- préserver et mettre en valeur l'environnement.

Ces objectifs ont été traduits par 3 axes dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) :

- révéler les valeurs d'un territoire respirable,
- améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire,
- vivre et construire ensemble les traditions.

Puis déclinés en 3 parties dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) :

- diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire,
- organiser les conditions de vie pour un territoire respirable,
- orienter la trajectoire de sobriété du territoire pour relever les défis du changement climatique.

Les Communes ont été étroitement associées à chaque étape de l'élaboration de cette révision et le sujet a été abordé à chaque stade en Bureau Municipal.

Après avoir tiré le bilan de la concertation, le Conseil Communautaire de Mauges Communauté a arrêté le projet de révision du SCoT par délibération du 9 avril 2025. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, Mauges Communauté a saisi les Personnes Publiques Associées, parmi lesquelles figurent les communes adhérentes, pour rendre un avis sur le projet d'arrêt dans un délai de 3 mois.

Suite aux différents temps d'échange organisés avec les élus de la Commune sur ce projet, il est proposé de rendre un avis favorable sur le projet arrêté de révision du SCoT.

Toutefois, suite à un échange entre les services de Mauges Communauté et des Communes, il est apparu nécessaire de préciser la partie de l'article 7.2 du DOO relative à la densité bâtie. En effet, la rédaction de cet article ne reflète pas précisément les échanges qui ont eu lieu lors des différentes instances, qui visaient à prendre en compte la mixité des usages dans de nouveaux quartiers. Cette mixité devait inclure les activités de commerces et de services, ce que l'on ne retrouve pas dans la rédaction du projet arrêté de révision.

En conséquence, Mme N. MOREAU propose de revoir la rédaction comme suit : « La densité est appréciée sur la moyenne de toutes opérations - à vocation principale d'habitat - au sein de l'enveloppe urbaine et en extension. La densité brute est ici prise en compte. Elle correspond au rapport entre le nombre de logements et la superficie de l'opération contiguë concernée. Elle prend en compte la surface utilisée par les équipements publics (écoles, locaux collectifs divers, etc.), la voirie et les autres espaces collectifs aménagés dans l'espace considéré, **ainsi que les autres activités qui concourent à l'attractivité des cœurs de bourgs et rendent service à la population** ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.143-20 relatif à l'arrêt du projet de SCoT ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013-07-06 en date du 8 juillet 2013 portant approbation du SCoT de Mauges Communauté ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°C2019-06-19-09 en date du 16 juin 2019 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCoT et prescrivant la révision complète du SCoT de Mauges Communauté ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°C2021-09-22-09 en date du 22 septembre 2021 relative au lancement de la révision du SCoT de Mauges Communauté fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°C2024-10-23-06 en date du 23 octobre 2024 relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement stratégique du SCoT ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°C2025-04-09-02 en date du 9 avril 2025 arrêtant le projet de révision et approuvant le bilan de la concertation ;

VU le courrier adressé par M. le Président de Mauges Communauté à M. le Maire de Mauges-sur-Loire, reçu le 14 avril 2025, sollicitant l'avis de la Commune sur le projet arrêté de révision du SCoT dans un délai de trois mois ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence l'avis de la Commune doit être transmis avant le 14 juillet 2025 ;

VU le projet de SCoT arrêté tel qu'il a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation à cette séance du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que la Commune a été associée à chaque étape de l'élaboration de la révision du SCoT ;

CONSIDÉRANT que les remarques émises par la Commune durant le processus d'élaboration de la révision du SCoT ont été prises en compte ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de modifier la partie de l'article 7.2 du DOO relative à la densité bâtie ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 23 juin 2025 ;

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Émettre un avis favorable sur le projet arrêté de révision du SCoT tel qu'il a été transmis à la Commune par courrier du 10 avril 2025 ;
- Proposer la correction de la partie de l'article 7.2 du DOO relative à la densité bâtie comme suit : « La densité est appréciée sur la moyenne de toutes opérations - à vocation principale d'habitat - au sein de l'enveloppe urbaine et en extension. La densité brute est ici prise en compte. Elle correspond au rapport entre le nombre de logements et la superficie de l'opération contiguë concernée. Elle prend en compte la surface utilisée par les équipements publics (écoles, locaux collectifs divers, etc.), la voirie et les autres espaces collectifs aménagés dans l'espace considéré, **ainsi que les autres activités qui concourent à l'attractivité des cœurs de bourgs et rendent service à la population** ».
- Autoriser M. le Maire à notifier le présent avis à M. le Président de Mauges Communauté et à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT HOMOLOGATION PETITES CITES DE CARACTERE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle que la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil dispose de l'homologation « Petite Cité de Caractère ». Attribuée tous les 5 ans, cette marque doit donner lieu à son renouvellement en 2025. A ce titre, la Commune recevra le 12 septembre 2025 la visite de la commission régionale d'homologation pour la période 2025-2030.

Sur la période 2020-2025, des actions ont été engagées pour répondre aux différents engagements de la charte de qualité des Petites Cités de Caractère. Certaines actions avaient été programmées dans le cadre du plan d'actions pluriannuel (mentionnées par un *), d'autres actions ont été réalisées de façon complémentaire :

- **Entretenir, restaurer et mettre en valeur le patrimoine :**
 - étude préalable à la restauration des façades de l'ancien réfectoire de l'Abbaye * ;
 - restauration des murs du clos de vigne La Pierre à Fourneau et plantation de la vigne par l'association Vignes et Patrimoine du Mont Glonne * ;
 - restauration des murs d'enceinte de la maison Julien Gracq ;
 - restauration du tombeau du Général Charles de Bonchamps pour son bicentenaire ;
 - démolition de la verrière accolée à la chapelle Saint-Charles, abritant la sépulture du Général Jacques Cathelineau ;
 - aides communales à la restauration des façades privées dans le cadre de l'OPAH-RU et partenariat avec la Fondation du Patrimoine ;
 - aides communales à la désirabilité de l'habitat en centre-bourg dans le cadre de l'OPAH-RU (espaces extérieurs récréatifs, espaces fonctionnels, stationnement) ;
 - classement du site « Promontoire du Mont Glonne, rives de la Loire et embouchure de l'Èvre » ;
 - réalisation d'un inventaire du patrimoine de la Commune, en partenariat avec la Région Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire ;
- **Embellir et requailler les espaces publics conformément aux exigences du site et à sa typologie :**
 - étude urbaine pour l'aménagement du centre-bourg et définition d'un plan-guide priorisé* ;
 - étude complémentaire sur le secteur de la Grande rue dans le but de définir un projet de valorisation du centre historique * ;
 - aménagement de l'espace de jeu de boule de sable * ;
 - réfection des venelles du centre historique * ;
 - aménagement de la place de la Février dans une perspective de sécurisation et de valorisation de l'ambiance commerciale, incluant la construction d'une halle ;
 - acquisition de la propriété Leinberger en tant qu'espace stratégique, dans le cadre du portage foncier départemental ;
- **Actions en faveur de l'accueil du public :**
 - réalisation d'un plan cavalier et d'un nouveau dépliant pour guider les visiteurs sur un circuit de découverte du centre historique * ;
 - réalisation du schéma du tourisme à l'échelle de la Commune ;
 - démarche de labellisation pour obtenir la première fleur du label Villes et Villages Fleuris ;
 - obtention d'une étoile au guide Michelin du tourisme
 - inscription de Saint-Florent-le-Vieil comme pôle patrimonial, culturel et environnemental à rayonnement national dans le Schéma de Cohérence Territorial de Mauges Communauté ;
 - déplacement de l'office de tourisme sur le quai de la Loire ;
 - création d'un circuit de découverte du patrimoine sur l'application Baludik ;
 - poursuite de la programmation culturelle à l'Abbaye ;
 - implantation d'une micro-folie dans les locaux de l'Abbaye ;
 - valorisation de la Ferme des Coteaux par l'accueil d'espaces d'exposition ;
 - création du marché hebdomadaire sur la place de la Février, accueillant des commerces alimentaires et des créateurs ;
 - évolution du Plan Local d'Urbanisme en faveur de la protection de linéaires commerciaux ;
- **Actions en faveur de l'animation :**
 - accueil d'événements majeurs, tels que l'accueil de la flamme olympique, qui valorisent l'image de Saint-Florent-le-Vieil à l'échelle nationale ;
 - participation aux Petites Cités en Lumière en Anjou, avec l'accueil d'un spectacle et l'organisation d'animations complémentaires ;
 - organisation d'un événement pour commémorer le bicentenaire du tombeau du Général Charles de Bonchamps ;
 - poursuite d'un programme d'animations riche et varié ;
- **Actions en faveur de la vie du réseau :**

- participation aux instances de la fédération ;
- mise à jour de la signalétique d'entrée de ville ;
- organisation d'une visite d'inspiration dans des cités patrimoniales en Touraine (Montrésor, Beaulieu-lès-Loches et Chédigny).

Au vu de ce bilan riche, il est proposé de solliciter le renouvellement de l'homologation de Saint-Florent-le-Vieil en tant que Petite Cité de Caractère et d'approuver le plan d'actions pluriannuel annexé à la présente délibération. Ce plan d'actions définit les principaux projets d'investissement prévus dans le périmètre du centre ancien protégé et constitue le socle d'engagement de la Commune, mais il sera complété par des actions complémentaires durant la période de 5 ans.

VU la charte de qualité approuvée par l'Assemblée Générale des Petites Cités de Caractère, qui définit les critères préalables d'admission et les engagements des communes adhérentes ;

VU le contrat de licence de marque qui lie la Fédération des Petites Cités de Caractère aux Communes licenciées ;

VU le plan d'actions pluriannuel 2025-2030 annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Commune de Mauges-sur-Loire et pour la Commune déléguee de Saint-Florent-le-Vieil de continuer à bénéficier de la marque Petites Cités de Caractère ;

CONSIDÉRANT que le bilan de la période 2020-2025 et le plan d'actions pluriannuel 2025-2030 de la Commune s'inscrivent pleinement dans la charte de qualité des Petites Cités de Caractère ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment l'objectif de poursuivre des projets avec les Petites Cités de Caractère de Saint-Florent-le-Vieil ;

VU l'avis favorable des commissions urbanisme-bâtiments et culture-tourisme-patrimoine réunies ensemble le 23 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Approuver la sollicitation du renouvellement de l'homologation de Saint-Florent-le-Vieil comme Petite Cité de Caractère pour la période 2025-2030.
- Approuver le plan d'actions pluriannuel présenté en annexe à la présente délibération.
- Autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au renouvellement de l'homologation et à signer les documents correspondants.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION RETROCESSION ESPACES PUBLICS QUARTIER DES VIGNES A LA POMMERAYE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'urbanisme, explique que la SNC MAUGES – LA POMMERAYE (groupe PIERREVAL) a obtenu deux permis d'aménager pour la création du quartier des Vignes à La Pommeraye (PA 049 244 24 H0007 et PA 049 244 24 H0008). Ce quartier comprendra :

- 49 logements publics répartis entre un collectif et des maisons individuelles groupées, dont une partie accueillera de l'habitat inclusif ;
- 17 lots à bâtir ;
- 1 résidence autonomie de 69 logements.

La SNC MAUGES – LA POMMERAYE (groupe PIERREVAL), maître d'ouvrage, a présenté une demande pour que les équipements communs du lotissement puissent être classés dans le patrimoine communal après leur achèvement.

Madame N. MOREAU indique qu'un projet de convention a été rédigé conformément aux dispositions de l'article R.442-8 du Code de l'Urbanisme, afin de définir les modalités du contrôle par la Commune des études, de la préparation des marchés, de l'exécution et de la réception des travaux relatifs aux équipements communs du quartier énumérés ci-après, dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la Commune :

- voirie interne et stationnements publics,
- trottoirs, allées, espaces verts,
- éclairage public.

La rétrocession de ces espaces publics à la Commune ne pourra être réalisée que si les réseaux d'assainissement sous voirie sont également rétrocédés à Mauges Communauté.

VU les dispositions de l'article R.442-8 du Code de l'Urbanisme ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le quartier des Vignes a un caractère structurant au sein du centre-bourg de La Pommeraye et, qu'à ce titre, il est légitime d'en prendre en charge les espaces publics ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment l'objectif de dynamiser le territoire par un habitat vivant et diversifié ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme bâtiment en date du 23 juin 2025 ;

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de rétrocession des équipements communs du quartier des Vignes réalisés par la SNC MAUGES LA POMMERAYE (groupe PIERREVAL), situé sur la commune déléguée de La Pommeraye ;

➤ Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CESSION BATIMENT DES TARARES A BOTZ EN MAUGES

Monsieur J.C. BLON, adjoint de droit en charge des bâtiments, indique que la Commune est saisie d'une demande d'acquisition de l'ancien bâtiment industriel, situé sur le site des Tarares, rue de la Croix de Pierre à Botz-en-Mauges 49110 MAUGES-SUR-LOIRE ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée 034-C-1161 (environ 2 700 m²) par Madame PICHON Adeline au prix de quarante-six mille huit cents euros (46 800,00 €).

Madame PICHON Adeline exerce la profession de sculpteure sur plastique. Elle réalise des grandes structures en mousse polyuréthane pour les parcs de loisirs, les Communes, commerces... et a besoin de hauteur pour y réaliser ses œuvres. Le bâtiment des Tarares correspond à ses attentes (hauteur, surface, format des ouvertures, accès...). Elle souhaite également acquérir une partie du terrain à l'arrière du bâtiment pour permettre l'accès aux camions de livraison.

Il est rappelé que le site des Tarares a été acquis par la Commune en 2008 dans l'objectif d'en assurer la démolition d'une partie des bâtiments ainsi que la dépollution et ainsi d'envisager un nouvel avenir pour cette ancienne emprise industrielle située en cœur de bourg. Dans le but de définir cet avenir, un atelier flash a été organisé du 13 au 15 décembre 2023 dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Dans une démarche participative, cet atelier a conclu à :

- l'objectif d'affecter le bâtiment à un usage économique et convivial, qui pourrait valoriser les savoir-faire ;
- la nécessité de transformer le terrain pollué à l'arrière du bâtiment en un espace végétalisé qui puisse apporter une plus-value à la population locale.

En conséquence, le projet porté par Madame PICHON Adeline est cohérent avec les objectifs définis lors de l'atelier flash.

Un bornage division a été réalisé par le cabinet de géomètre Antoine FEVRIER, à la charge de Madame PICHON afin de délimiter l'emprise à céder.

Le bâtiment est situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme mais les terrains à l'arrière sont situés en zone Uyr et comportent un risque de pollution. A ce titre ils sont inconstructibles et inexploitables en jardin potager. Il sera communiqué à l'acquéreur le rapport de l'inspecteur des ICPE de 2018, le plan de gestion révisé en 2023, le rapport de restrictions d'usages et de servitudes, le rapport quadriennal des analyses souterraines. L'acquéreur devra clôturer les parcelles vendues.

Ce bien relevant du domaine privé de la Commune, il peut être vendu en l'état.

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif stratégique de développer l'activité économique locale et de proximité ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'acquéreur pour une acquisition du bâtiment des Tarares et d'une portion de la parcelle 034-C-1161 d'une surface d'environ 2 700 m² au prix de 46 800 € ;

VU l'estimation des Domaines réalisée le 16 avril 2025 pour un montant de 52 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %, soit un montant minimal de 46 800 € ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente négocié par la Commune est conforme à cette estimation ;

VU le rapport de l'inspecteur des ICPE de 2018, le plan de gestion révisé en 2023, le rapport de restrictions d'usages et de servitudes et le rapport quadriennal des analyses souterraines annexés à la présente délibération et qui seront annexés à l'acte notarié pour s'assurer d'une bonne information de l'acquéreur de la situation du terrain et des engagements qui s'imposent à lui ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 26 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Un élu demande s'il est précisé dans l'acte notarié, que l'acquéreur n'aura pas le droit de creuser car c'est un site pollué.

Une élue lui répond que toutes les pièces du dossier de gestion de ce site sont annexées à l'acte notarié. La pollution restante est essentiellement sur les eaux souterraines.

Un élu fait remarquer qu'il va rester une surface polluée propriété de la commune. Il souhaite savoir si la personne aurait été intéressée par l'intégralité de la parcelle.

Il lui est répondu que non. L'acquisition représente 2 500 m², il restera 6 000 à 7000 m² à la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Céder l'ancien bâtiment industriel situé sur le site des Tarares, rue de la Croix de Pierre à Botz-en-Mauges, ainsi qu'une partie du terrain à l'arrière d'une surface d'environ 2 700 m², prélevés sur la parcelle cadastrée 034-C-1161, conformément au plan annexé à la présente, pour un montant total de quarante six mille huit cents euros (46 800,00 €) net vendeur à Madame PICHON Adeline, domiciliée 120 La Lande Pivin – Le Marillais – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.
- Préciser que l'acquéreur devra clôturer les parcelles vendues.
- Préciser que le rapport de l'inspecteur des ICPE de 2018, le plan de gestion révisé en 2023, le rapport de restrictions d'usages et de servitudes et le rapport quadriennal des analyses souterraines seront annexés à l'acte notarié.
- Désigner l'étude de Maîtres THEBAULT et ARRONDEL, notaires à Saint-Florent-le-Vieil, pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte nécessaire à la cession précitée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU BENEFICE DE MADAME ADELINE PICHON

Monsieur J.C. BLON, adjoint de droit en charge des Bâtiments, expose au Conseil Municipal que la commune de Mauges-sur-Loire est propriétaire du bâtiment situé rue de la Croix de Pierre, Botz-en-Mauges, 49410 Mauges-sur-Loire, dit « Les Tarares ».

Il s'agit de mettre à disposition gratuitement le bâtiment jusqu'à la réalisation effective de la cession avec Madame Adeline PICHON pour permettre l'officialisation du nouveau numéro de parcelle et lui permettre de faire les travaux sans retarder la mise en exploitation du bâtiment.

CONSIDÉRANT que la Commune de MAUGES-SUR-LOIRE a pour mission de promouvoir le développement économique local et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants en favorisant l'implantation de commerces de proximité ;

CONSIDÉRANT l'importance de diversifier l'offre commerciale sur le territoire communal afin de répondre aux besoins des citoyens et d'attirer une clientèle variée ;

CONSIDÉRANT le projet de cession avec Madame Adeline PICHON pour ce bâtiment ;

CONSIDÉRANT les délais liés à la renumérotation de la parcelle à céder ;

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser dans le bâtiment par Madame Adeline PICHON avant sa mise en exploitation ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux à Madame Adeline PICHON – La Lande Pivin – Le Marillais – 49410 MAUGES SUR LOIRE.
- Autoriser M. le Maire à signer la convention, ainsi que tout document afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

DESAFFECTATION CHEMINS RURAUX PRESCRIPTION ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique que la Commune est sollicitée par des riverains pour l'acquisition de chemins ou portions de chemins ruraux.

CONSIDERANT que les chemins ruraux, sis ne sont plus utilisés par le public :

N° Surface	Commune déléguée	Adresse	Références Cadastrales
1	Montjean sur Loire	L'Aulnay	Chemin rural G042
2	Montjean sur Loire	La Treille	Chemin rural de la Morellerie G038
3	Montjean sur Loire	L'ile Menard	AE52
4	La Pommeraye	Guyonniere	CR et AI0076
5	La Pommeraye	12, la Hubaudière	
6	La Pommeraye	2, la Hubaudière	
7	La Pommeraye	La Renardièrre	
8	La Pommeraye	Les Coteaux	
9	La Pommeraye	La Fribaudière	
10	Bourgneuf en Mauges	La Coleraie	B312
11	Bourgneuf en Mauges	La Coleraie	B311 et chemin communal
12	Bourgneuf en Mauges	La petite Saulaie	
13	Bourgneuf en Mauges	Cheminerie	
14	Saint Florent le Vieil	Chemin de la Moisonnière	
15	La Chapelle Saint Florent	Pont Dalaine	
16	La Chapelle Saint Florent	Chemin des Landes	
17	Botz en Mauges	La Ferbeterie	Chemin B32
18	Botz en Mauges	Le Villot	
19	Botz en Mauges	La Gauchère	

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

CONSIDERANT, par la suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R141-4 à R141-10 du code de la voirie routière ;

VU le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

VU le Code de la Voirie routière, et notamment ses articles R141-4 à R141-10 ;

VU l'avis favorable de la commission Voirie Cadre de Vie en date du 25 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 30 avril 2025 ;

Un élu s'interroge sur le chemin de la Moisonnière à St Florent-le-Vieil et aimerait savoir si il faut se séparer d'un chemin comme celui-ci avec un accès à l'Evre.

Il lui est répondu qu'il a été demandé l'accord de chaque Maire délégué et que l'enquête publique aura lieu courant septembre.

Monsieur le Maire indique que s'il y a un doute, il faut retirer ce chemin de la délibération.

Un autre élu précise qu'il ne s'agit pas d'un chemin pédestre, mais des exploitants y passent, il est long et descend vers l'Evre.

Monsieur le Maire propose de retirer le chemin n°14.

Un autre élu fait remarquer qu'il y a des petites enclaves sur les plans qui mériteraient être vendues, sinon il faudra refaire à terme des ventes de petites parcelles.

Monsieur le Maire indique que cela sera en effet repris.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	43
Non	7
Abstention	6
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Constater la désaffection des chemins ruraux suivants :

N° Surface	Commune déléguée	Adresse	Références Cadastrales
1	Montjean sur Loire	L'Aulnay	Chemin rural G042
2	Montjean sur Loire	La Treille	Chemin rural de la Morellerie G038
3	Montjean sur Loire	L'ile Menard	AE52
4	La Pommeraye	Guyonniere	CR et AI0076
5	La Pommeraye	12, la Hubaudière	
6	La Pommeraye	2, la Hubaudière	
7	La Pommeraye	La Renardièrre	
8	La Pommeraye	Les Coteaux	
9	La Pommeraye	La Fribaudière	
10	Bourgneuf en Mauges	La Coleraie	B312
11	Bourgneuf en Mauges	La Coleraie	B311 et chemin communal
12	Bourgneuf en Mauges	La petite Saulaie	
13	Bourgneuf en Mauges	Cheminerie	
15	La Chapelle Saint Florent	Pont Dalaine	
16	La Chapelle Saint Florent	Chemin des Landes	
17	Botz en Mauges	La Ferbeterie	Chemin B32
18	Botz en Mauges	Le Villot	
19	Botz en Mauges	La Gauchère	

- Décider de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L161-10 du code rural.
- Demander à Monsieur le Maire d'organiser une réunion publique sur le projet.
- Autoriser Monsieur le Maire à engager tous les frais liés à cette enquête publique et à l'ensemble de la procédure de cession.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE REFACTUREATION AVEC MAUGES COMMUNAUTE TRAVAUX RUE NATIONALE AU MESNIL EN VALLEE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, expose que dans le cadre des futurs aménagements de la Rue Nationale au Mesnil-en-Vallée, Mauges Communauté a diagnostiquée des réseaux d'assainissement et d'eau potable se trouvant dans l'emprise de ce futur aménagement. Les réseaux existants dans cette emprise nécessitent un renouvellement de la part de Mauges Communauté avant les travaux de voirie.

Afin de lancer les études pour les aménagements de voirie et les renouvellements de réseaux, des relevés et des diagnostics communs sont nécessaires pour la Commune et pour Mauges Communauté.

Dans un souci d'économie et de mutualisation, la Commune prend en charge la moitié des sommes engagées par Mauges Communauté pour établir ces relevés et diagnostics.

CONSIDERANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Voirie et Cadre de vie du 18 juin 2025 ;

CONSIDERANT l'avis du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de refacturation.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes correspondant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

DEV 276 25 381 REMPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de vie, informe que la commune accueillera en septembre prochain la 15^e édition des Rencontres nationales TEPOS, sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil.

Dans le cadre de la préparation de cet événement, il a été constaté la vétusté de quatre mâts d'éclairage situés sur le parking des Côteaux. Il est donc nécessaire de procéder à leur remplacement en réaffectant les quatre mâts suivants : 286, 287, 283, 285 actuellement implantés Place de la Février vers le parking des Côteaux.

Par ailleurs, les lanternes seront remplacées par des LED afin de réduire la consommation énergétique.

Le coût total des travaux est estimé à 2 156,98 € net de taxe, dont la participation financière de la Commune s'élève à 1 617, 74 € net de taxe.

CONSIDÉRANT l'axe « protection de l'environnement » de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « veiller à l'exemplarité de la commune » ;

VU l'avis de la commission Voirie Cadre de vie en date du 25 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Autoriser le versement des 1 617,74 € net de taxe pour la réalisation de ces travaux.
- Autoriser Le Maire à signer tous les actes correspondants.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU BENEFICE DE LA SARL A L'EMPORTER

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, expose au Conseil Municipal que la commune de Mauges-sur-Loire est propriétaire du bâtiment situé au 4 Place de la Févière, Saint-Florent-le-Vieil, 49410 Mauges-sur-Loire et que des espaces sont disponibles (1^{er} et 2^e étages inoccupés).

Une partie du rez-de-chaussée de ce bâtiment est actuellement occupé par la S.A.R.L A L'EMPORTER. La partie restante était précédemment partagée avec l'association de l'*Animation Florentaise*, qui occupait un bureau en rez-de-chaussée.

La S.A.R.L A L'EMPORTER est titulaire d'un bail commercial conclu le 1^{er} août 2022 et qui se terminera le 31 juillet 2031, portant sur le rez-de-chaussée de l'immeuble. Suite à la libération de ces espaces, M. Boré, gérant d'*A l'Emporter*, a fait part de son souhait de s'y établir afin d'y développer son activité.

Dans un premier temps, il est proposé d'accorder l'occupation de la totalité du bâtiment à la SARL A L'EMPORTER sous la forme d'une convention de mise à disposition et à terme, d'envisager la conclusion d'un bail commercial intégrant la totalité du bâtiment.

Compte tenu des travaux réalisés pour l'aménagement de la Place de la Févière, impactant l'accès au commerce, il est convenu entre les Parties que les espaces seront mis à disposition à titre gracieux jusqu'au 31 décembre 2025. Par la suite, une révision du loyer sera effectuée avec la conclusion d'un nouveau bail commercial en date du 1^{er} janvier 2026.

Les locaux faisant l'objet de la convention annexée devront exclusivement être consacrés par le Preneur à l'exploitation de son commerce : « Activité commerciale de vente de tous produits alimentaires et services divers à emporter ou à consommer sur place, à l'exclusion de tout autre, même temporairement. ».

En complément de la location du rez-de-chaussée, encadrée par un bail commercial, les locaux suivants seront mis à sa disposition :

- Au 1^{er} étage : palier, trois bureaux, dégagement, sanitaire, salle de réception ;
- Au 2^e étage : palier, deux pièces.

CONSIDÉRANT le bail commercial en date du 1^{er} août 2022 pour l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 4 Place de la Févière, Saint-Florent-le-Vieil, 49410 Mauges-sur-Loire par la S.A.R.L A L'EMPORTER ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission Economie – Commerce local en date du 10 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux à la SARL A L'EMPORTER.
- Autoriser M. le Maire à signer la convention, ainsi que tout document afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION ACCUEIL EXPOSITION PHOTOS - PETITES CITES DE CARACTERE - SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique au Conseil Municipal que l'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire propose une exposition photos itinérantes pour valoriser les lauréats du concours photos organisé dans le cadre des « Petites Cités d'Anjou en lumière - 2^e édition ».

Parmi les photos lauréates, 2 ont été prises lors du spectacle donné à Saint-Florent-le-Vieil qui participait à l'évènement « Petites Cités d'Anjou en lumière » pour la deuxième année.

Cette année, pour la troisième année, c'est Saint-Florent-le-Vieil qui ouvrira les festivités le vendredi 28 novembre 2025. Ainsi, il est proposé d'accueillir l'exposition photos du 31 octobre au 2 décembre 2025.

Ce prêt est gratuit et encadré par une convention annexée à la présente délibération. Les 3 photos lauréates ont été éditées en grand format (100cm x 70cm) et peuvent être exposées en extérieur. Il n'y a pas de légende inscrite sur les photos mais il est possible d'en ajouter une pour valoriser les lauréats.

Les photos seraient accrochées sur les grilles de la mairie déléguée de Saint-Florent-le-Vieil.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de poursuivre des projets avec les « Petites Cités de Caractère » à Saint-Florent-le-Vieil ;

VU l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 4 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention à conclure avec l'Association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire.
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION D AUTORISATION D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PRIVE POUR L'INSTALLATION D UNE PLAQUE MICHELIN A BEAUSSE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique au Conseil Municipal que la Commune s'est vu remettre une plaque Michelin en lave émaillée et datée de 1932, autrefois posée sur le mur d'une maison en centre bourg de la commune déléguée de Beausse.

La Commune souhaite réhabiliter cette plaque et l'installer dans le bourg de Beausse. La SCI Ker Davalo, propriétaire d'une maison située 2 rue de la Mairie a donné son accord pour que la plaque soit apposée sur le mur de son garage.

Pour installer cette plaque sur ce domaine privé, il convient de conclure une convention d'autorisation d'occupation permanente du domaine privé avec le propriétaire. Les conditions d'installation de la plaque sont encadrées par la convention annexée à la présente délibération.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission Culture-Tourisme-Patrimoine interrogée par mail le 17 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention à conclure avec la SCI Ker Davalo.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTIONS POUR L'INTERVENTION D'UN ENSEIGNANT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique au Conseil Municipal que l'école de musique de Mauges-sur-Loire souhaite proposer aux enfants scolarisés sur le territoire de la commune, une offre d'activités musicales en milieu scolaire.

Dans cette optique, Madame Lise LEBLANC, professeure de l'école de musique et par ailleurs lauréate du diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), interviendra durant les temps scolaires en 2025/2026, dans huit écoles primaires de Mauges-sur-Loire dont deux écoles publiques :

- École Les Charmilles de la Pommeraye entre le 8 décembre 2025 et le 13 mars 2026
- L'Orange Bleue de Saint-Florent-le-Vieil entre le 16 mars et 26 juin 2026

Pour permettre l'intervention de Madame Lise LEBLANC, dans ces deux écoles publiques, il convient de signer, pour chaque école, une convention entre la Direction des Services Départementaux de L'Éducation Nationale de Maine-et-Loire et la commune de Mauges-sur-Loire.

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 4 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 17 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver les conventions entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire et la commune de Mauges-sur-Loire.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION CLEA AVEC MAUGES COMMUNAUTE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, fait part de la nécessité de signer une convention avec Mauges Communauté dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).

L'éducation artistique et culturelle est un pilier du système éducatif qui vise à sensibiliser la jeunesse aux différentes formes d'art, développer sa créativité, son esprit critique et sa capacité à interpréter le monde qui l'entoure. Cette démarche débute à l'école et se poursuit tout au long de la vie.

Dans le cadre d'une volonté de renforcement d'une dynamique durable et collective en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre, Mauges Communauté s'engage dans un CLEA. Celui-ci s'inscrit à l'échelle du territoire de l'agglomération. Il est porté par les six communes et coordonné et animé par Mauges Communauté.

Mauges Communauté et la commune de Mauges-sur-Loire s'associent pour l'organisation d'actions de médiation dans le cadre de ce dispositif. La commune se charge de la mise en œuvre du projet sur son territoire. En tant que pilote du projet, Mauges Communauté recevra des subventions de la DRAC des Pays de la Loire et du Département de Maine-et-Loire, et prendra en charge directement les frais artistiques.

Les subventions ne couvrant pas la totalité des frais artistiques des projets, une convention définit les modalités de refacturation des sommes avancées par Mauges Communauté pour le compte de la Commune dans le cadre du CLEA.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture-Tourisme-Patrimoine, en date du 4 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal, en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION PORTANT SUR LA PARTICIPATION DE LOIREAUXENCE AUX FRAIS D'INSCRIPTION A L'ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que la commune de Loireauxence souhaite renouveler, pour l'année scolaire 2025-2026, la convention avec la commune de Mauges-sur-Loire permettant aux élèves domiciliés à Loireauxence de bénéficier d'un tarif préférentiel à l'école de musique de Mauges-sur-Loire, en précisant les conditions d'accès à ce tarif et les modalités de remboursement du moins-perçu à la commune de Mauges-sur-Loire.

L'école de musique associative de Loireauxence ne propose qu'un nombre limité d'instruments à l'enseignement. Aussi, la commune de Loireauxence a décidé de participer aux frais d'inscription des élèves de l'école de musique de Mauges-sur-Loire, domiciliés à Loireauxence, à hauteur de 250€ par élève, de 3 à 18 ans, en cours collectif et individuel, et de 30 € par adulte, en cours collectif, pour lesquels la pratique de l'instrument choisi n'est pas enseignée à l'école de musique de Loireauxence.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis de la commission culture du 4 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention avec la Commune de Loireauxence.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

SOLLICITATION DE LA DRAC POUR LA RESTAURATION DES MENUISERIES DE L'ABBAYE DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, explique au Conseil Municipal que les menuiseries de l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil sont dans un état de dégradation avéré. Des travaux d'entretien doivent être envisagés pour assurer la pérennité des menuiseries, et éviter ainsi leur remplacement total.

Il est nécessaire d'obtenir les recommandations techniques de la DRAC pour ce projet, notamment sur le type de peinture. Les travaux se réaliseront ensuite en plusieurs tranches, entre 2026 et 2028. Le coût des travaux, sur la base d'une peinture identique (peinture microporeuse), est estimé à 48 581,55 € HT (devis 2024).

Le dépôt de ce dossier technique est également l'occasion de solliciter une subvention, puisque la DRAC subventionne les travaux d'entretien ponctuels sur les monuments historiques. Les bâtiments mauristes de l'Abbaye, concernés par la rénovation des menuiseries, sont inscrits au titre des monuments historiques, ce qui permet de bénéficier d'un taux de subvention de 20 %.

Le Département de Maine-et-Loire propose également une aide destinée à accompagner les travaux de conservation et de restauration des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Cette subvention peut représenter jusqu'à 20 % de la dépense subventionnable, mais elle est conditionnée au soutien préalable de l'État (DRAC).

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Remise en peinture des menuiseries	41 875,00 €	Subvention DRAC	9 716,31 €	20 %
Restauration des fenêtres	6 706,55 €	Subvention Département	9 716,31 €	20 %
		Autofinancement	29 148,93 €	60 %
TOTAL	48 581,55 €	TOTAL	48 581,55 €	100 %

CONSIDERANT la feuille de route politique, et notamment l'objectif stratégique de « développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme » ;

VU l'avis favorable de la commission culture en date du 6 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	4
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver le projet de remise en peinture des menuiseries extérieures de l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil ;
- Approuver le plan de financement du projet ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DRAC pour l'avis technique et pour la demande de subvention ;
- Autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Département dans le cadre de l'aide aux monuments historiques ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires, présente le règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires applicable à compter du 2 septembre 2025.

Le règlement intérieur, conformément aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales, décrit pour l'ensemble des activités :

- les modalités d'inscription,
- le rôle du Portail Famille,
- les règles de vie, la facturation et les modalités de paiement,
- les tarifs,
- les règles de réservation et de fréquentation : délais, annulations, pénalités...,
- les horaires,
- les contacts.

Considérant la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à maintenir une scolarisation de proximité à Mauges-sur-Loire, et de bien vivre ensemble visant à adapter la politique enfance jeunesse aux besoins des usagers ;

Vu la délibération du conseil municipal relative aux tarifs 2025-2026 des activités périscolaires et extrascolaires ;

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires en date du 4 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 17 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Valider le règlement intérieur applicable au 2 septembre 2025 pour l'ensemble des activités périscolaires et extra-scolaires.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

SIEML - REMPLACEMENT DES PROJECTEURS D'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR DU COMPLEXE SPORTIF DE LA POMMERAYE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a délibéré en septembre 2024, pour permettre au SIEML d'entreprendre les travaux de rénovation des projecteurs du terrain d'honneur du complexe sportif de La Pommeraye. Les travaux prévoient le contrôle des mâts d'éclairage pour un montant de 2 039,82 € net de taxe et le remplacement des projecteurs pour un montant estimé à 99 375 € net de taxe pour la commune.

Le contrôle des mâts a depuis été réalisé, ces derniers ne doivent pas être remplacés. Le SIEML a donc envoyé le montant détaillé actualisé pour le remplacement des projecteurs, qui s'élève à 88 934,69 € net de taxe.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique d'accompagner une politique sportive dynamique ;

VU l'avis favorable de la commission Sports en date du 12 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 17 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	44
Non	7
Abstention	3
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 88 934,69 € net de taxe pour le remplacement des projecteurs du terrain d'honneur du complexe sportif de La Pommeraye qui sera effectué par le SIEML.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CENTRE AQUATIQUE AQUALOIRE : CANDIDATURE AU LABEL PISCINE DE DEMAIN

Monsieur J.R MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, expose au Conseil Municipal que le gestionnaire du Centre Aquatique Aqualoire de La Pommeraye souhaite porter la candidature de l'équipement au label « Piscine de demain ». Ce label repose sur trois dimensions permettant d'apprécier l'équipement dans sa globalité à savoir : le Patrimoine, l'Impact social et l'Innovation.

L'équipement une fois labellisé, est distingué sur l'un des cinq niveaux étoilés :

Etoiles	Niveaux
5 étoiles	Établissement d'Excellence
4 étoiles	Établissement Exemplaire
3 étoiles	Établissement Performant
2 étoiles	Établissement Responsable
1 étoile	Établissement Engagé

Le gestionnaire supportera le coût relatif à l'obtention du label, d'un montant de 4 000 € HT, qui comprend : un suivi personnalisé, l'utilisation de la marque, un plan d'amélioration, des invitations aux événements du label.

CONSIDERANT que l'obtention de ce label permettra une meilleure visibilité de l'équipement et une reconnaissance de l'engagement porté par Equalia dans le développement du Centre Aquatique Aqualoire ;

VU l'avis favorable de la commission Sports en date du 12 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 17 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	3
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à donner son accord au gestionnaire Equalia pour porter et financer la candidature du Centre Aquatique Aqualoire au label « Piscine de demain ».

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU CENTRE AQUATIQUE AQUALOIRE

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge de la Commande Publique, explique qu'en application de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le titulaire d'une délégation de service public produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La société APHRODYTE, titulaire de la délégation de service public a élaboré son rapport d'activité au titre de l'année 2024, lequel a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Mauges sur Loire le mardi 17 juin 2025.

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal.

VU la séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 juin 2025,

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du juillet 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Prendre acte du rapport annuel 2024 établi et présenté par le délégataire de service public du centre aquatique AQUALOIRE, la société APHRODYTE.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES SPORTIVES A DESTINATION DES ECOLES PRIMAIRES DE MAUGES SUR LOIRE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle la volonté de la commune de développer l'éducation physique et sportive et plus particulièrement de proposer une activité sportive à destination des enfants. Pour cela, il souhaite poursuivre l'offre sportive proposée aux enfants scolarisés dans les établissements primaires de la commune.

Dans cette optique, les trois éducateurs sportifs diplômés, Madame Marie CESBRON, Madame Vanessa PROUTEAU et Monsieur Rémy AMIOT, interviendront durant les temps scolaires dans l'ensemble des écoles primaires.

De plus, afin de permettre aux enfants scolarisés l'apprentissage du Savoir Nager, il est convenu que les élèves se rendent au Centre Aquatique Aqualoire situé à La Pommeraye pour effectuer les séances de natation scolaire.

Pour permettre l'ensemble de ces interventions, il convient de signer une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire ainsi qu'avec le gestionnaire du centre aquatique dans le cadre de l'apprentissage du Savoir Nager.

CONSIDERANT la feuille de route politique et notamment l'objectif d'accompagner une politique sportive dynamique ;

VU l'avis favorable de la commission sports en date du 12 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver les conventions.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention passée avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire afin de permettre aux éducateurs sportifs d'intervenir au sein des écoles primaires de la commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention passée avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire et le gestionnaire du Centre Aquatique Aqualoire pour la mise en place du Savoir Nager auprès des élèves des écoles primaires de la commune.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT ALISE COMMUNE MAUGES SUR LOIRE

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, Santé, Gérontologie, explique que le groupe ALISE est un acteur économique du territoire par les emplois qu'il propose, ainsi qu'un acteur social par l'accompagnement socio-professionnel qu'il réalise auprès des salariés favorisant ainsi un tremplin vers l'emploi ordinaire. Un partenariat entre le groupe ALISE et la Commune est établi depuis sa création et nécessite d'être formalisé à travers une convention de partenariat.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à conforter un lien fort avec les associations, d'attractivité visant à développer l'activité économique locale, de proximité et de bien vivre ensemble visant à maintenir un lien social permanent avec toute la population ;

VU l'avis favorable de la commission social santé gérontologie en date du 10 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de partenariat avec le groupe ALISE.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces afférentes.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

MARCHE DE LIVRAISON DE REPAS LIAISON CHAUDE ET LIAISON FROIDE

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal, la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le lundi 23 juin 2025, portant attribution du marché n°2025-010-FCS - MARCHÉ RESTAURATION COLLECTIVE DE LA COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE EN LIAISON FROIDE ET CHAUDE, lot n°1 – Livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire du Mesnil-en-Vallée et Saint-Laurent-du-Mottay et les ALSH vacances scolaires et mercredis et lot n°2 – Livraison des repas en liaison chaude pour la restauration scolaire, l'ALSH et le mercredi de Montjean-sur-Loire et La Pommeraye.

Ce marché est un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans avec des montants maximums annuels de 100 000,00 € HT pour le lot n°1 et de 300 000,00 € HT pour le lot n°2.

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet C2L SOLUTIONS ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2025, attribuant le lot n°1 – Livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire du Mesnil-en-Vallée et de Saint-Laurent-du-Mottay et des ALSH vacances scolaires et mercredis, à la société CONVIVIO-COL 49110 MONTREVAULT SUR EVRE et le lot n°2 – Livraison des repas en liaison chaude pour la restauration scolaire, l'ALSH et le mercredi de Montjean-sur-Loire et La Pommeraye à la société COMPASS GROUP France - SCOLAREST 44470 CARQUEFOU;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché n°2025-010-FCS - RESTAURATION COLLECTIVE DE LA COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE EN LIAISON FROIDE ET CHAUDE attribué pour le lot n°1 – Livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire du Mesnil-en-Vallée et de Saint-Laurent-du-Mottay et les ALSH vacances scolaires et mercredis à la société CONVIVIO-COL 49110 MONTREVAULT SUR EVRE et pour le lot n°2 – Livraison des repas en liaison chaude pour la restauration scolaire, l'ALSH et le mercredi de Montjean-sur-Loire et La Pommeraye à la société COMPASS GROUP France – SCOLAREST.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

MARCHE DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SYSTEMES, RÉSEAUX ET SÉCURITÉ – AVENANT 1

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal, le projet d'avenant n°1 du marché N°2024-038 -TIC - RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SYSTEMES, RÉSEAUX ET SÉCURITÉ, avec la Société DYNAMIPS. Cet avenant 1 a pour objet de compléter le Bordereau des Prix pour répondre aux besoins de la collectivité. Pour rappel, ce marché est un accord-cadre composite d'une durée de 4 ans avec un montant maximum de 750 000 € HT.

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DL-2025-02-021 autorisant le maire à signer un marché pour le renouvellement des infrastructures systèmes, réseaux et sécurité avec la Société DYNAMIPS ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant n°1 au marché n°2024-038-TIC- RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SYSTEMES, RÉSEAUX ET SÉCURITÉ, avec la Société DYNAMIPS,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des ressources humaines propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

la culture. Il est donc proposé de renouveler le contrat de projet pour une durée de 2 ans.							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	15/35ème	2	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'agents d'animation périscolaire et ALSH (secteur Est et Ouest). Postes de renfort suivant les effectifs.							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	9,05/35ème	1	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un agent d'animation périscolaire (secteur Est : Saint-Laurent-de-la-Plaine).							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	9/35ème	2	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'agents d'animation sur les mercredis (secteur Ouest).							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	8,14/35ème	4	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'agents d'animation sur les mercredis (secteur Est : Montjean-sur-Loire et La Pommeraye).							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	7,24/35ème	1	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un agent d'animation périscolaire (secteur Est : Bourgneuf-en-Mauges et Saint-Laurent-de-la-Plaine).							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	6,33/35ème	1	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un agent d'animation périscolaire et les mercredis (secteur Ouest : La Boutouchère).							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	4,52/35ème	1	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un agent d'animation périscolaire et les mercredis (secteur Ouest).							
Agent social	Affaires scolaires	13,57/35ème	1	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un agent chargé de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap (secteur Est).							
Agent social	Affaires scolaires	9,05/35ème	1	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un agent chargé de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap (secteur Est).							
Agent social	Affaires scolaires	8/35ème	2	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'agents chargés de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap (secteur Ouest).							
Agent social	Affaires scolaires	4/35ème	2	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'agents chargés de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap (secteur Ouest).							
Adjoint technique	Affaires scolaires	19,91/35ème	1	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un agent de restauration scolaire chargé du transport des repas (secteur Ouest : Le Marillais).							
Adjoint technique	Affaires scolaires	14,48/35ème	1	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un agent de restauration scolaire chargé de la plonge (secteur Est : Saint-Laurent-de-la-Plaine).							
Adjoint technique	Affaires scolaires	5,43/35ème	7	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'agents de restauration scolaire (secteur Est et Ouest).							
Adjoint technique	Affaires scolaires	3,62/35ème	1	CDD article L332-23 1° du CGFP	01/09/2025 au 05/07/2026	01/09/2025	NEANT
Motif : Recrutement d'un agent chargé de la surveillance des transports scolaires (secteur Ouest : Saint-Florent-le-Vieil).							

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

REEVALUATION MONTANT PARTICIPATION EMPLOYEUR PREVOYANCE

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des ressources humaines explique que, depuis le 1^{er} janvier 2020, un contrat collectif en matière de prévoyance (maintien de salaire) est proposé aux agents qui souhaitent s'assurer pour couvrir le risque incapacité, invalidité, la perte de retraite, le décès et l'invalidité absolue ou définitive.

Le conseil municipal avait délibéré en septembre 2019 pour participer à compter du 1^{er} janvier 2020 à la couverture de prévoyance, à hauteur de 6€ brut mensuel, pour tout agent adhérant au minimum à la garantie incapacité au contrat collectif.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités territoriales avaient l'obligation de fixer le montant de la participation à hauteur de 7€ brut par mois au minimum. Dans un but d'intérêt social, le conseil municipal a acté, à compter du 1^{er} janvier 2024, une augmentation du montant de la participation mensuelle, modulée en fonction de la catégorie statutaire des agents, comme suit :

- Catégorie A : 7€
- Catégorie B : 8€
- Catégorie C : 12€

Le contrat collectif à adhésion facultative en matière de prévoyance arrive à échéance au 31/12/2025. Le titulaire du contrat collectif à adhésion facultative propose un report du contrat pour une durée d'un an, avec application d'une majoration des taux de cotisation des agents de l'ordre de 10% au 01/01/2026.

Dans l'attente de la transposition normative et réglementaire de l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 en matière de Protection Sociale Complémentaire, il est décidé de renouveler le contrat collectif à adhésion facultative, sur cette phase transitoire, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2026, avec application d'une majoration des taux de cotisation de 10%.

En contrepartie, il est proposé par la commune de faire évoluer, au 1^{er} janvier 2026, le montant de la participation (au-delà des 10%) sur les 3 catégories statutaires, soit :

Montant mensuel de la participation employeur au 01/01/2026	
Catégorie A	8,00 € (+14.28%)
Catégorie B	9,00 € (+12.50%)
Catégorie C	14,00 € (+16.66%)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L827-1 et suivants du code général de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 12 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	49
Non	6
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Décider de fixer le montant de la participation prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026 conformément au tableau présenté.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la reconduction du contrat collectif à adhésion facultative pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026, et à l'augmentation des taux de cotisation.
- Autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires au versement de la participation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_028

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE 2 BUDGET PRINCIPAL 2025

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget « principal » 2025. Elle concerne les points suivants :

- Ajout de crédits budgétaires de 268 500,00 € sur le compte 7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant en recette de fonctionnement compte tenu d'un trop perçu en taxe d'habitation sur les logements vacants en 2024. En effet, au regard des défaillances ou erreurs déclaratives de la part des propriétaires qui sont tenus de déclarer annuellement les changements de situation d'occupation de leurs biens, un nombre important d'entre eux a été taxé à tort ;
- Ajout de crédits budgétaires de 268 500,00 € sur l'article 7391112 – Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants en dépense de fonctionnement pour le versement aux particuliers de la taxe d'habitation sur les logements vacants perçue à tort en 2024 ;
- Transfert de crédits budgétaires de 1 200,00 € de l'article 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement vers l'article 61558 – Entretien et réparations sur autres biens mobiliers pour le règlement du diagnostic et de la réparation de l'escape game de Cap Loire ;
- Transfert de crédits budgétaires de 35 000,00 € de l'article 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement vers l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance pour le règlement des intérêts 2025 de l'emprunt de 2 000 000 € contracté en juin 2025 ;
- Transfert de crédits budgétaires de 328,02 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération 2805 – Aménagement centre-bourg de La Pommeraye pour le règlement de révisions sur l'étude de faisabilité ;
- Transfert de crédits budgétaires de 10 000,00 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération courante 1028 – Urbanisme pour l'engagement de travaux de raccordements de compteurs d'eau et d'électricité avant la mise en vente de biens immobiliers ;
- Transfert de crédits budgétaires de 3 900,00 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération courante 1026 – Bâtiments pour le règlement des travaux de carrelage dans un bureau de la mairie de La Pommeraye.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la décision modificative n° 2 du budget « principal » 2025 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558-633 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		1 200,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 200,00 €		
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance		35 000,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		35 000,00 €		
D-6815-020 : Dotations aux provisions pour risques	36 200,00 €			

et charges de fonctionnement				
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et provisions	36 200,00 €			
D-7391112-020 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		268 500,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		268 500,00 €		
R-7815-020 : Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant				268 500,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				268 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	36 200,00 €	304 700,00 €		268 500,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-2805-510 : Aménagement centre-bourg La Pommeraye		328,02 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		328,02 €		
D-21311-1026-020 : Bâtiments		3 900,00 €		
D-21318-1028-510 : Urbanisme		10 000,00 €		
D-2188-9999-020 : Dépenses imprévues	14 228,02 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	14 228,02 €	13 900,00 €		
Total INVESTISSEMENT	14 228,02 €	14 228,02 €		
Total Général		268 500,00 €		268 500,00 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_029

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

PARTENARIAT AVEC LA 3EME COMPAGNIE DE COMBAT DU 6EME REGIMENT DU GENIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager dans le cadre d'un partenariat avec un régiment de génie de l'armée française, la 3ème compagnie de combat du génie du 6ème régiment du génie (3ème CCG du 6ème RG).

Il s'agit de renforcer le lien Armée-Nation, de développer une relation de confiance mutuelle et une coopération réciproque.

L'intérêt pour la commune de s'engager dans ce partenariat réside dans le fait que la 3ème CCG puisse :

- Participer aux cérémonies de la commune ;
- Participer à tous les échanges d'ordre éducatif, culturel et sportif ;
- Procéder avec anticipation aux différentes demandes envers la commune.

En contrepartie, la commune s'engage à :

- Faciliter l'accès des troupes sur le territoire de sa commune dans le cadre de manœuvres et exercices ;
- Faciliter les échanges avec les écoles, les commerçants ou les services de la commune.

VU l'avis favorable des maires délégués en date du 17 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	2
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de partenariat avec la 3ème compagnie de combat du génie du 6ème régiment du génie.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_030

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

SOLLICITATION DU SOUTIEN FINANCIER DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA PISCINE DU MONT GLONNE A SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de sa labellisation Petites Villes de Demain, la commune porte une politique ambitieuse de revitalisation de ses trois centres-bourgs. L'étude urbaine menée en 2022 pour Saint-Florent-le-Vieil visait à optimiser la mise en valeur de ses atouts et à mettre en place une stratégie de redynamisation et de requalification du centre-bourg.

Il ressort de cette étude urbaine que l'un des principaux enjeux se situe au niveau du site du Mont Glonne, offrant un potentiel pour développer l'activité touristique, culturelle et historique. L'idée est de pouvoir proposer un véritable complexe touristique, culturel et pédagogique des Mauges, dans le respect de la valeur patrimoniale et environnemental du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Florent-le-Vieil et du site classé du Mont Glonne, des rives de la Loire et de l'embouchure de l'Èvre.

La Banque des Territoires a déjà accordé son soutien financier à la Commune dans le cadre d'une aide à l'ingénierie dans le cadre des études urbaines. Elle élargit son financement au-delà des études, en soutenant désormais les missions de maîtrise d'œuvre, jusqu'à la phase ACT, pour les projets qui concernent directement la revitalisation des centres-bourgs.

Il est ici proposé de solliciter le programme de soutien à l'ingénierie proposé par la Banque des Territoires, intermédiaire par le Département de Maine-et-Loire, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine du Mont Glonne à Saint-Florent-le-Vieil. En effet, ce projet présente une complexité importante en raison de ses enjeux de préservation du patrimoine et de transition écologique, qui nécessite des études approfondies.

La participation de la Banque des Territoires pour ce type de mission peut s'élever jusqu'à 50 % du coût de la maîtrise d'œuvre, pour ses phases préalables. Considérant le coût de l'opération et les aides déjà attribuées à la Commune par la Banque des Territoires, il est proposé de solliciter une aide à hauteur de 15 000 €. En conséquence, le plan de financement prévisionnel de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la piscine de Saint-Florent-le-Vieil s'établit de la manière suivante :

Dépenses éligibles HT		Ressources		%
Réalisation diagnostic et esquisse	8 834 €	Banque des Territoires	15 000 €	22
Réalisation des études APS	10 096 €	Commune	53 148 €	78
Réalisation des études APD	17 668 €			
Réalisation des études PRO	25 240 €			
Réalisation de la mission ACT DCE	6 310 €			
TOTAL	68 148 €	TOTAL	68 148 €	100

Dépenses non éligibles HT		Ressources		%
Réalisation de la mission VISA	20 192 €	Commune	64 692 €	100
Réalisation de la mission DET	31 550 €			
Réalisation de la mission AOR	6 310 €			
Réalisation de la mission OPC	6 640 €			
TOTAL	64 692 €	TOTAL	64 692 €	100

VU la convention entre la Commune de Mauges-sur-Loire et le Département de Maine-et-Loire pour l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au titre du programme Petites Villes de Demain et ses différentes annexes ;

CONSIDERANT la feuille de route de la Commune et notamment ses objectifs de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur et d'accompagner une politique sportive dynamique ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	53

DÉCIDE DE :

- Approuver le plan de financement prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la piscine du Mont Glonne à Saint-Florent-le-Vieil.
- Solliciter le soutien financier de la Banque des Territoires, par l'intermédiation du Département de Maine-et-Loire, à hauteur de 15 000 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'attribution d'un soutien à l'ingénierie et tout document afférent à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_031

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION D'AIDE ET D'ASSISTANCE AVEC LA CROIX BLANCHE DE MAINE ET LOIRE DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est dotée, fin 2024, d'un Plan Communal de Sauvegarde, qui a pour objectif de rendre la collectivité réactive et efficace en cas de crise liée à la survenance d'un évènement majeur mettant en danger la population.

En fonction de la nature et de l'ampleur de l'évènement, la commune pourrait avoir besoins de moyens matériels ou humains qui dépassent ses ressources internes. Dans ce cas, il peut s'avérer nécessaire de solliciter des ressources externes. Pour anticiper ce besoin, la commune s'est rapprochée de différents partenaires potentiels, afin de prévoir les modalités de cette collaboration en amont de toute crise, pour faciliter et fluidifier le processus en cas de déclenchement du PCS.

Plusieurs associations de sécurité civile ont répondu positivement à la sollicitation de la commune. L'idée n'est pas d'en sélectionner une seule, mais plutôt de rechercher une certaine complémentarité entre les différentes interventions. Les associations ont l'habitude de travailler conjointement et sont favorables à être mobilisées simultanément. Selon la nature et l'ampleur de l'évènement, ainsi que leurs disponibilités respectives en termes humains et matériels, il peut s'avérer utile de disposer de plusieurs partenariats.

Ainsi, dans la continuité du partenariat avec la Protection Civile, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention avec le Comité départemental des secouristes français Croix Blanche de Maine-et-Loire. La convention annexée définit le concours que peut apporter la Croix Blanche dans le cadre de la mise en œuvre du PCS.

Elle propose de mettre à disposition de la commune des personnels bénévoles et des matériels associatifs, sous réserve de disponibilité. Elle pourra être sollicitée pour diverses prestations, telles que :

- En amont de la crise : des actions de vigilance (reconnaissance, alerte de la population) ;
- Pendant l'évènement : mettre en sécurité la population, rechercher des personnes disparues, mettre en place un centre d'accueil et participer aux missions de soutien psychologique, mener des opérations de pompage, déblaiement, débarrassage de locaux sinistrés, tronçonnage, etc. ;
- Après l'évènement : des prestations de déblaiement, pompage, tronçonnage, approvisionnement et accompagnement de la population.

Dès la mise en alerte, un cadre opérationnel de la Croix Blanche est détaché auprès de la cellule communale de crise. Suivant la nature, le volume et la durée des besoins, la Croix Blanche de Maine-et-Loire pourra faire appel à des renforts d'associations agréées de sécurité civile départementaux et/ou nationaux.

En cas de déclenchement du PCS et de sollicitation de la Croix Blanche, des frais, variables selon l'évènement, seront à la charge de la commune :

- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants engagés seront pris en charge sur présentation de pièces justificatives.
- Un forfait à la journée s'applique, en fonction des matériels ou prestations requis, suivant le tableau ci-après :

Véhicules et matériels ou prestations	MONTANT FORFAITAIRE	Observations
Intervention de secouristes	10 €	Par heure et par secouriste, de jour
Intervention de secouristes	15 €	Par heure et par secouriste, de nuit
Mise à disposition d'une ambulance	100 €	Par jour

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune, approuvé par arrêté du 26 novembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'anticiper la survenance d'un évènement de sécurité civile et de prévoir une réponse opérationnelle adaptée ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention d'aide et d'assistance dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde avec le Comité départemental des secouristes français Croix Blanche de Maine-et-Loire.
- Valider les conditions tarifaires mentionnées dans ladite convention.
- Autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_07_032

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Angélique PINEAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Dominique ADAM
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Paule ANGEBAUT pouvoir à Nadège MOREAU
Gilles ALLAIN pouvoir à Richard DAVID
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Vanessa GOUPIL pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Chantal BOURGET pouvoir à Tony ALLARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Eric PELTIER
Baptiste GABORY pouvoir à Yves PLUMEJEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOUE

Monsieur Guy CAILLAULT a été désigné secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
NEAU Maryse	24 Rue Sébastien Cady (St Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE
MUZET Selma	12 Rue de la Grenouillère (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
BELLANGER Michelle	8 Quai des Mariniers (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
PLUMEJEAU Christian	Rue d'Anjou (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
PISSOTTE Christophe	16 Rue du Pavillon (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
PODELIHA Société	Chemin du Moulin des Buttes (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GUIOCHEREAU Rodolphe	5 Rue du Tranchet (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
RABJEAU Madeleine	17 Rue Saint-Maurille (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
WAEM Flore	14 Rue Dubois de la Ferté (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
AUBERT Maxime	5 Rue Sébastien Cady (St Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE
ALBERT Luc	10 bis Rue Aimé Bouin (Beausse) 49410 MAUGES SUR LOIRE
ROCHARD Georges	4 Rue de la Chapelle (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
Consorts ALBERT	6 rue d'Anjou (St Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE
HAYE NAWEJ Henoc	6 Chemin du Verger (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GUIMIER Maud	7 Place Charles de Gaulle (St Laurent-du-Mottay) 49410 MAUGES SUR LOIRE
FOUCHER Joël	15 Rue des Gas Girards (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
DILE Camille	69 Rue d'Anjou (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
LE BORGNE Christian	Rue de la Perrière (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
TISON Jacques	125 Route du Plessis (Le Marillais) 49410 MAUGES SUR LOIRE
PRIEUR Sylvette	21 Rue de Saint Pern (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
Consorts CLEMOT	1 Rue de l'Abattoir (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
ALBERT LUC	10 ter Rue Aimé Bouin (Beausse) 49410 MAUGES SUR LOIRE
FLORENCEAU Sindy	59 Rue du Gas Robin (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
CHARRIER Antoinette	16 Rue Nationale (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GACHET Jean	45 Bis rue de Vendée (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
FOYER Jean-Yves	12 Place Jeanne d'Arc (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
LAMY Laëtitia	6bis rue de la Croix de Pierre (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
TRONCHET Yann	3 Rue de Bretagne (St Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE

C – Informations et Questions diverses

La séance est levée à 21h49.

Guy CAILLAULT

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

